

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

SOMMAIRE

Jack Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillon
Telefon 037 / 22 33 54

	Pages
La « douce » France (UN POLONAIS DE FRANCE).....	257
La Vie politique (A. F.).....	259
La Vie économique (A. MERLOT).....	264
La Vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI)	275
Les Expositions polonaises à Paris (EDOUARD WORONIECKI).....	277
Le Souvenir de Tadeusz Kosciuszko à Montigny-sur-Loing.....	279
La Pèlerinage annuel de Montmorency.....	283
Informations diverses.....	286

PARIS
ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE
5, RUE GODOT-DE-MAUROY

A
FONDATION
ARCHIVUM HELVETO-POLONICUM
Fribourg

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France-Pologne

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e)

Téléphone : Louvre 11-86

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.
ÉTRANGER : Un an, 25 francs.

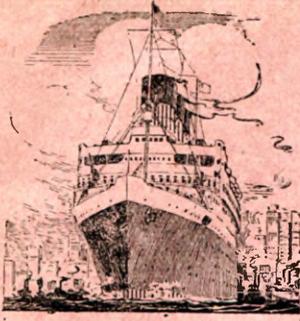
(Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,
à M. A. MERLOT, directeur 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9^e)

Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services Industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée.

La publicité est reçue aux bureaux de la *Pologne politique, économique, littéraire et artistique*.



COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

R. C. : Seine 64-483

Service DUNKERQUE-DANTZIG

Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale Transatlantique

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

à Dantzig, MM. WORMS & C, 17, Langermarkt

Banque Franco-Polonaise

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

41, AVENUE DE L'OPÉRA — PARIS

R. C. : Seine 182.068

Adresse Télégr. :
BAFRAPOLAB PARIS

Téléphone
CENTRAL 68-99

Constituée avec le concours des banques : Banque de Paris et des Pays-Bas, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Union Parisienne et des principales firmes industrielles françaises,

La Banque Franco-Polonaise

fait toutes les opérations de banque en France et à l'étranger.

La *BANQUE* est spécialement organisée pour traiter **les affaires de change, de marchandises, d'escompte, de paiement et d'encaissement avec la Pologne.**

Ouvertures de comptes en marks polonais, en leis, en marks allemands.

La *BANQUE* possède des Agences à Varsovie, Katowice, Dantzig. Prière de s'adresser au siège social à Paris, pour toutes relations avec les Agences.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme

au Capital de **250 millions** de francs entièrement versés

Siège Social : à PARIS, 14, rue Bergère

Succursale : 2, place de l'Opéra, à PARIS

AGENCES :

44 Bureaux de quartier dans Paris — 15 Bureaux de banlieue. — 217 Agences et Bureaux en province. — 11 Agences dans les Colonies et Pays de Protectorat. — 13 Agences à l'Etranger.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR

Escompte de papier commercial et warants. — Recouvrements sur la France et l'Etranger. — Dépôts à vue. — Compte de Chèques avec intérêts. — Avances sur titres et sur marchandises. — Virements. — Délivrance de Chèques et envois de Fonds. — Ordres de Bourse. — Valeurs de placement. — Lettres de Crédit circulaires et Mandats de voyage payables dans le monde entier.

Bons à échéance fixe. — Ouverture de Crédits en comptes courants et Crédits documentaires. — Garde de titres à Paris, en France et à l'Etranger. — Paiement de coupons de toute nature. — Garantie contre les risques de remboursement au pair. — Souscriptions à toutes les émissions publiques. — Achat et vente de monnaies étrangères.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir met à la disposition du public pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers et des compartiments de coffres-forts, au Siège Social, à la Succursale, 2, place de l'Opéra; à l'Agence A, 147, boulevard Saint-Germain, à l'Agence N, 35, avenue Mac-Mahon à l'Agence T, 1, avenue de Villiers, à l'Agence U, 49, avenue des Champs-Élysées, à l'Agence AT, 12, boulevard Raspail, et dans les principales Agences de France.

ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES EN FRANCE

- Légation de Pologne*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Élysées 34-00 et 34-01).
- Consulat Général de Pologne*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris, 16° (Tél. : Auteuil 27-97).
- Consulats de Pologne* : Alger (11, rue du Hamma) ; Bordeaux (7, allées de Chartres) ; Le Havre (4, rue Edouard-Larue) ; Lille (117-119, boul. de la République) ; Lyon (14 bis, boul. de la Côte) ; Marseille (21, boul. Delanglade) ; Nice (27, boul. Dubouchage) ; Strasbourg (49, boul. Clémenceau).
- Mission Militaire Polonaise*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Elysées 34.00 et 34.01).
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, Hôtel Astoria (Tél. 6-45) (inter.)
- Bureau des questions d'émigration*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris 16° (Tél. Auteuil 27-97).
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8° (Tél. : Élysées 19-86).
- Société de Patronage pour l'Émigration ouvrière polonaise en France*. — Président : M. HIERONIMKO ; 8, avenue Montaigne (VIII°).
- Comité des Correspondants Polonais, à Paris*. — Président : M. Antoni POTOCKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet (XV°) ; Tél. Ségur 91-89.
- Ecole Polonaise (dite des Balignolles)*. — Dir. : M. A. BUDZYNSKI — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Comité pour l'admission des enfants polonais dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris*. — Président : Dr DE WEGLENSKI. — 96 bis, rue de la Tour (Tél. : Passy 85-29).
- Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — 15, rue Lamandé Paris, 17°.
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — Présidente Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Recteur : M. l'abbé SZYMBOR. — Eglise de l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1°.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — Conservateur : M. LADISLAS MICKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°. — Bibliothécaire : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Œuvre de Saint-Casimir*. — Président : Prince PONIATOWSKI. — Supérieure : Sœur JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13°.
- Société de Bienfaisance du nom de Claudia Potocka*. — Présidente : Baronne TAUBE. — 128, boulevard Haussmann, Paris, 9°.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — Présidente : Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis en-l'Île, Paris, 4°.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — Président : Comte LADISLAS ZAMOYSKI. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Protection Polonaise*. — Présidente : Comtesse MAURICE ZAMOYSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4° (Tél. : Gobelins 16-35).
- « Sokol », *Société de Gymnastique*. — Président : M. LADISLAS MILKUSZYC ; Secrétaire Général : M. BOLESLAS BIELSKI. — 7, rue Corneille, Paris (VII°)
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris*.
- Union des Polonaises de Paris*. — Présidente : M^{me} MARYA SZELIGA. Sièges Social : 3 bis, rue Émile-Alléz, Paris, 17°.
- Union des Anciens Combattants Polonais dans les Armées Alliées en France*. — Président : M. MICHEL KOSSOWSKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet, Paris (XV°). Tél. : Ségur 91-89.
- Stowarzyszenie Studentów Polskich w Paryżu* (Association des Etudiants Polonais à Paris). — Président : Comte ETIENNE TYSZKIEWICZ. — Secrétaire : M. KARASIEWICZ. — Trésorier : DOMANSKI. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association France-Pologne*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, 9° (Tél. : Louvre 11-86).
- Les Amis de la Pologne*. — Président : M. Louis MARIN. — 26, rue de Grammont, Paris, 2° (Tél. : Central 17-27).
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9° (Tél. Louvre 11-86).

BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Siège Social : 8, rue Traugutta, Varsovie

SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun

Tél. Trudaine 42-48 - 56-49 - 66-78 - Inter 112. Adr. télégr. : **Bankvarab-Paris**

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président* : M. Edouard Geisler, Président de la Société d'Assurances " La Vistule ". — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances " Omnium " ; Edmond Porgès, ancien Banquier à Paris. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes ; Witold Czamański, Directeur Général de la British and North European Bank Ltd, à Londres ; le Baron Stanislas Dangel, Industriel ; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza ; V. Hauzeur, Négociant, à Verviers ; J. Jeziorański, Président du Conseil d'Administration de la Société Polonaise d'Electricité ; Vicomte de Jonghe, Industriel ; Stanislas Kwinto, Administrateur de la Société de Warrants de Varsovie ; le Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne ; Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie ; Comte Roger Raczyński, propriétaire-foncier ; Prince J. Radziwill, Président du Conseil d'Administration de la Société " Nitrat " ; Comte Witold Sagajło, Administrateur Délégué de la " Société Varsoviennne de Charbonnages " ; S. Suzycki, Administrateur de la Société Minière de Starachowice ; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques " Grodzisk ", ancien Juge au Tribunal de Commerce.

DIRECTION GÉNÉRALE. — *Président et Directeur Général* : M. Stéphane Benzef. — *Vice-Président* : M. Félix Dziechciński. — *Membres* : MM. Sigismond Swięcicki, Wacław Wańkowicz et Stanislas Kwinto, Délégué du Conseil. — *Directeurs* : MM. Victor Beresko, W. Slowikowski, W. Michalski, S. Pawłowski.

DIRECTION A PARIS. — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil* ; S. Bornstein, *Directeur*.

SUCCURSALES : POLOGNE. — Varsovie (7), Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podlaska, Białystok, Bielskpodlaski, Bielsko (Silésie), Brześć-s/Bug, Bydgoszcz, Chełm, Częstochowa, Drohobycz, Dubno, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodzieja, Kalisz, Kałuszyn, Katowice, Kielce, Kobryń, Końskie, Korzec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huła (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódz, Łomza, Łuck, Łuków, Łuhinieć, Międzyrzec, Nałęczow, Ojców, Olkusz, Ostróg, Ostrolęka, Ostrów-Lomz., Ostrów-Pozn., Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Płock, Podwołoczyska, Poznań, Puławy, Pulstusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarzysko, Słonim, Sokółów, Sokółka, Sosnowice, Stanisławów, Stołpce, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustroń (Silésie), Węgrów, Wilno, Włocławek, Włodawa, Włodzimierz, Wołkowysk, Zamość, Zawiercie, Zdobunów, Zduńska Wola, Zelechów.

Ville libre de Dantzig (Gdańsk), 18, Reitbahn.

FRANCE : Paris, 36, rue de Châteaudun.

ANGLETERRE : Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2.

BELGIQUE : Bruxelles, 30, Marché aux Poulets. — Anvers, 13, rue Quellin

HOLLANDE : Rotterdam, 103, Coolsingel.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Lettres de crédit. Délivrance de chèques sur la France et l'Etranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Paiement de coupons français et étrangers. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Etranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers.

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants .

Dépôts à vue	4 0/0
— 3 mois	4 1/2 0/0
— 6 mois	5 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciale entre la France et la Pologne.

R. C. Seine 158.611

LA " DOULCE " FRANCE

XXXIX. — COMMENT ON « LANCE » UNE PROTESTATION.

C'est une question infiniment délicate que les relations entre deux pays; aussi, si l'on tient à ce qu'elles soient bonnes, faut-il faire attention pour ne froisser l'un ou l'autre, car le moindre fait blessant pour l'un des deux peut avoir des conséquences très graves; en tous cas, il sera certainement exploité par les ennemis de cette amitié, — et il y en aura toujours — fût-elle très vieille et indubitablement utile pour les deux pays.

Il s'est produit tout récemment, dans le domaine des relations franco-polonaises, un fait de ce genre, que *la Pologne* signale par ailleurs : la publication dans certains journaux français, — peu nombreux il est vrai, ils ne sont que cinq, — d'une protestation contre la soi-disant « terreur blanche » qui existerait dans les prisons polonaises, protestation signée entre autres par d'illustres citoyens français. On connaît aujourd'hui l'instigateur de cette manifestation dont l'initiative n'a rien d'humanitaire, mais qui, par ce moyen inventé pour la circonstance, a cherché à créer un malaise entre nous et qui, en ce faisant, a cru servir son parti politique et le groupe ethnique auquel il appartient. Un jour viendra peut-être où des deux côtés, du côté français aussi bien que du côté polonais, on lui tiendra compte de son acte de « haut patriotisme ».

Mais, en attendant, constatons avec fermeté que les intérêts de partis, les intérêts de groupes ethniques, et, à plus forte raison, les intérêts personnels de telle ou telle « sommité » française ou polonaise, car en l'occurrence il devait y avoir les deux, n'existent pas pour nous et s'effacent devant l'intérêt commun et autrement supérieur de notre amitié mutuelle, vieille de plusieurs siècles et indispensable à nos deux pays. Celui-ci prime tout; ceux-là ne méritent que le dédain que peut et doit avoir tout homme honnête à l'égard des pêcheurs en « eau trouble ».

On nous objectera, — et c'est à quoi nous voulions arriver — : Comment se fait-il qu'un document dont les données sont inventées de toutes pièces, comment se fait-il que ce document, sans vérification préalable, ait été contresigné non seulement par d'illustres Français, — car on peut être un grand citoyen français et ne pas aimer la Pologne, — mais même par des amis de la Pologne, qui dans leur longue carrière ont donné maintes preuves de leur attachement à notre cause?

En voici la raison :

Dans une de nos chroniques antérieures (XVI, *La Pologne* du 15 avril 1923), nous avons expliqué pourquoi il fallait se méfier de différents comités fondés en France pour telle ou telle raison et annonçant parmi leurs membres d'honneur ou membres actifs l'élite française. Le fameux cas du monument d'Hégésippe Simon, « pré-

curseur », personnalité inventée par un journaliste pour démontrer la facilité avec laquelle on lui accorderait les plus hauts patronages, en est un exemple frappant.

Or la même chose se produit, malheureusement ici, avec toutes sortes de manifestations publiques pour lesquelles l'intéressé ou les intéressés ne demandent l'adhésion que sous la forme d'une signature.

Un ami vient voir une personnalité illustre, — car, évidemment, une protestation quelle qu'elle soit et surtout du genre de celle dont il s'agit n'aurait aucune valeur sans signature ayant du poids, — et lui dit qu'un sien ami renseigné par un autre ami qui a des amis dans l'endroit où il se passe quelque chose de « suspect », désirerait organiser une manifestation pour protester et pour mettre fin à des abus graves « violant les lois les plus élémentaires de l'humanité ». On est bon, généreux et confiant en France : on donne plus ou moins facilement sa signature, parfois et même le plus souvent sans lire le document, — le cas s'est produit pour la protestation en question, — et la farce est jouée.

De sorte qu'attacher trop d'importance à des manifestations de ce genre, ce serait se tromper gravement; car, étudiées de près, ces manifestations sont presque toujours organisées par une personne y possédant des intérêts personnels, ou bien voulant défendre les intérêts d'un parti ou d'un groupe qui n'ont rien de commun avec les intérêts généraux du pays.

C'est l'esprit dans lequel il faut interpréter la protestation récente contre la soi-disant « Terreur blanche » en Pologne. Elle ne peut et ne doit avoir aucune influence sur nos relations d'aujourd'hui et de demain; elle ne peut et ne doit nous froisser à l'égard de nos quelques illustres amis qui, de bonne foi certainement, mais induits en erreur, l'ont signée, sans peut-être avoir lu ce qu'elle contenait.

UN POLONAIS DE FRANCE.

LA VIE POLITIQUE

LES ÉLECTIONS FRANÇAISES.

Les élections législatives françaises du 11 mai 1924 ont donné un succès incontestable au « Bloc des Gauches », composé des radicaux et radicaux-socialistes, républicains socialistes et socialistes (S. F. I. O.) : « le Bloc National » a perdu de très nombreux sièges; les communistes n'ont obtenu que 26 mandats, malgré une propagande intense; l'extrême-droite a été fortement diminuée.

Il est difficile de chiffrer dès maintenant, de manière exacte, l'importance numérique des différents partis; il est également prématuré de prévoir avec précision le programme du futur gouvernement, destiné à succéder au cabinet Poincaré, qui a annoncé sa démission pour le 1^{er} juin 1924, jour de la rentrée des Chambres. Sur ces deux points, il convient d'attendre la déclaration ministérielle et le vote qui suivra sa discussion.

UNE MAUVAISE LÉGENDE.

Un certain nombre de personnalités françaises, politiques et universitaires, ont signé, au commencement du mois de mai 1924, une protestation collective, au sujet de prétendues violences commises dans les prisons polonaises contre les prisonniers, appartenant aux minorités nationales ou à des groupements communistes.

De semblables accusations ont provoqué une émotion bien légitime en Pologne; tous les journaux et tous les partis sont unanimes à constater que les reproches adressés à la Pologne ne reposent sur aucun fondement; bien au contraire, le gouvernement polonais s'efforce actuellement de régler de manière définitive le statut des minorités nationales; et, pour obtenir ce résultat, il consulte, avec la plus parfaite impartialité, les hommes les plus connus pour leurs sentiments de libéralisme politique et de tolérance religieuse.

Les reproches adressés à la Pologne sont d'autant plus inopportuns que des milliers de Polonais sont expulsés d'Allemagne sans motif, ou bien encore sont victimes de vexations et de violences, comme en Lithuanie.

Parmi les protestations soulevées en Pologne par la singulière protestation de certains intellectuels et hommes politiques français, nous citerons la lettre ouverte adressée par M. Thugutt, député, président du parti populiste radical, à M. Paul Painlevé, député, ancien président du Conseil, et l'un des chefs du « cartel des gauches ».

J'ai eu le plaisir et l'honneur de faire votre connaissance, Monsieur, il y a quelques semaines à Paris. Le charmant souvenir de notre conversation m'autorise à m'adresser à vous dans une affaire ayant pour moi un caractère des plus désagréables. Quelques journaux parisiens ont publié le 2 mai une

proclamation intitulée : « *Terreur blanche en Pologne* » et ayant pour sujet les atrocités, soi-disant commises dans les prisons polonaises. Cette proclamation a été signée par des Français de marque, entre autres aussi par vous, Monsieur.

Je constate avec grand regret et considère de mon devoir de le déclarer avec toute franchise que les faits mentionnés dans la proclamation n'ont qu'un rapport très faible avec la réalité, et que les déductions, tirées de ces faits, sont fausses.

Je ne veux pas affirmer que la prison polonaise soit un idéal. L'Etat polonais est encore jeune et il est probable que ses institutions ne se trouvent pas au niveau de celles des Etats, qui ont toujours été libres et indépendants. Mais, affirmer, dans ces conditions, qu'en « Pologne règne la terreur », c'est exagérer d'une manière inadmissible.

Je suis président d'une commission spéciale, convoquée par la Diète déjà depuis quelques mois et chargée d'examiner l'organisation de notre service pénitencier, hérité des puissances copartageantes.

Les représentants des minorités nationales, un Juif et un Blanc-Russien, ainsi que les députés des partis ouvriers et paysans, sont membres de cette Commission. Je vous enverrai le plus tôt possible le compte rendu des résultats de l'enquête. Au cas, où les représentants des minorités seraient d'un avis contraire à celui de la majorité de la Commission, je vous aviserai de même de leur vote séparé. Je ne veux pas être un avocat peu consciencieux, plaidant une mauvaise cause, ni un faux patriote disposant de deux vérités : l'une pour son propre pays, l'autre pour l'étranger. La vérité est une et je tâcherai de rassembler tous ses éléments.

Peut-être, vaudrait-il mieux que je puisse exécuter cette tâche en commun avec vous. En dépit de tout, j'espère que vous n'allez pas douter de ma loyauté et de l'exactitude des données que je vous présenterai.

J'espère aussi qu'ayant en mains les résultats de notre enquête, vous soumettrez, Monsieur, à une critique objective la proclamation en question, et que vous ferez tout votre possible pour effacer la tache sombre dont cette proclamation a couvert mon pays.

D'autre part, nous signalerons un récent article publié dans le *Robotnik* par M. Stanislas Posner, sénateur socialiste.

M. Stanislas Posner affirme hautement que les faits reprochés à la Pologne sont absolument erronés.

Enfin, nous indiquons, à titre purement documentaire, qu'un représentant de l'Agence de l'Est s'est entretenu avec le professeur Charles Richet, l'un des signataires de la protestation contre « la terreur blanche » en Pologne.

Le professeur Richet a déclaré qu'il avait signé la protestation sans connaître les détails de la question et sans posséder aucune preuve de l'exactitude des accusations; il a donné sa signature sur la demande de M. Victor Basch, professeur à la Sorbonne; « il est convaincu maintenant que la protestation renferme des faits énormément exagérés et il a promis de traiter à l'avenir les accusations contre la Pologne avec plus de réserve et de circonspection ».

*
**

La Légation de Pologne à Paris a publié, le samedi 24 mai 1924, le « communiqué » suivant :

« Certains journaux de Paris ont publié une protestation contre une soi-disant « terreur blanche » qui régnerait dans les prisons de Pologne. La légation est autorisée par le gouvernement polonais à apporter le plus formel démenti à ces assertions dénuées de tout fondement. »

POLOGNE ET ALLEMAGNE.

Le gouvernement allemand avait adressé, le 25 mars 1924, au gouvernement polonais une note dans laquelle il se plaignait de la situation faite aux minorités allemandes dans la partie polonaise de la Haute-Silésie. Le gouvernement polonais vient de remettre sa réponse au gouvernement allemand. Il y est dit que, conformément à sa constitution, la Pologne accorde pleine liberté et pleine protection juridique à tous ses citoyens. La réponse fait ressortir que, d'ailleurs, la note allemande ne cite aucun fait concret dans lequel se seraient trouvés compromis les intérêts allemands en Haute-Silésie. Elle conclut en disant que le gouvernement polonais ne voit aucune raison de modifier l'attitude d'ailleurs légale et parfaitement correcte des autorités de la Haute-Silésie à l'égard de la population allemande.

POLOGNE ET RUSSIE.

Le commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'U. N. S. S. a remis, le 10 mai 1924, à M. Darowski, ministre de Pologne à Moscou, une note accusant le gouvernement polonais d'opprimer les minorités nationales.

A cette note, le gouvernement polonais a répondu de la manière suivante, le 15 mai 1924 :

Après avoir pris connaissance de la note du Gouvernement des Républiques socialistes soviétiques du 10 courant n° 769, adressée par M. le commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'Union au ministre de Pologne à Moscou, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le ministre, de vouloir bien communiquer à votre Gouvernement ce qui suit :

Le Gouvernement de la République polonaise regrette de ne pas pouvoir discuter le texte de la note précitée.

Sans vouloir se prononcer sur les accusations que contient la note précitée, le Gouvernement polonais repousse avec toute énergie ces accusations qui sont formulées sous prétexte de faire valoir les stipulations de l'art. 7 du Traité de Riga et qui ne sont de fait qu'une tentative d'immixtion dans les affaires intérieures de l'Etat polonais.

Le Gouvernement polonais proteste de la manière la plus catégorique contre la critique non autorisée et contraire aux usages diplomatiques des faits qui n'ont aucun rapport avec les relations entre la Pologne et l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Le Gouvernement polonais se voit en outre obligé d'exprimer son étonnement de ce que le Gouvernement de l'Union se pose en défenseur des libertés civiles et religieuses des minorités ethniques, soi-disant opprimées en Pologne, tandis que sur le territoire de l'Union les citoyens des Républiques soviétiques appartenant aussi bien aux minorités qu'aux majorités, sont privés de toutes ces libertés.

Vu ce qui précède, le Gouvernement polonais se voit forcé de déclarer

que, dorénavant, il laissera sans réponse toute prétention non fondée et non admissible qui pourrait être formulée par le Gouvernement de l'Union en invocation de l'art. 7 du Traité de Riga.

Le Gouvernement polonais se permet encore d'attirer l'attention du Gouvernement de l'Union sur le fait que l'établissement de bonnes relations entre la Pologne et l'Union, auquel le Gouvernement polonais ne tient certainement pas moins que le Gouvernement de l'Union, pourra être réalisé non pas en formulant des prétentions et des griefs injustifiés, mais par l'exécution loyale et stricte de toutes les obligations réciproques, découlant du traité de Riga.

A la suite de cette correspondance, les Gouvernements polonais et russe ont échangé deux nouvelles notes, maintenant leurs points de vue.

POLOGNE ET TCHÉCOSLOVAQUIE.

La Commission polono-tchécoslovaque de délimitation des frontières a clôturé ses travaux dans l'après-midi du 6 mai 1924. Le soir même elle a, conformément aux vœux de la Société des Nations et à la résolution de la Conférence des Ambassadeurs du 26 mars, rédigé un projet de protocole concernant la délimitation définitive de la ligne-frontière dans la région de Spis. Un accord absolu a été établi sur cette question.

POLOGNE ET LITHUANIE.

Dans la nuit du 19 mai 1924, une bande de trente hommes armés de fusils et de grenades à main ont attaqué le village de Krywicz, près de Wilno, et l'ont pillé. Pendant le combat deux policiers ont été tués. Le prêtre Weslowski et plusieurs habitants ont été grièvement blessés. Une autre bande armée, venant du territoire lithuanien, a attaqué la ferme Poniatowski, au village de Krzywizki. La propriétaire de la ferme a été tuée et sa maison pillée. Les bandits, emportant leur butin, ont repassé la frontière lithuanienne.

A la suite de ces nouveaux incidents, le Conseil des ministres polonais a décidé d'adopter immédiatement des mesures préventives. L'organisation des cadres de la police du service de sûreté dans la zone frontière n'étant pas encore entièrement terminée, il est au-dessus des forces de la police de refouler les attaques de bandes très nombreuses. En conséquence, des instructions ont été données à l'inspecteur de l'armée à Wilno de coopérer avec la police dans la région des wojewodies de Wilno, de Bialystock et de Nowogrodek, afin de protéger la propriété des habitants contre les attaques des bandes armées.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA POLOGNE.

Le comte Maurice Zamoyski, ministre des Affaires étrangères de Pologne, a fait, le vendredi 23 mai 1924, devant la Commission des Affaires étrangères de la Diète, un exposé détaillé et complet, dont nous reproduisons ci-après les passages les plus saillants.

La plus haute tâche de notre politique extérieure est de conserver et de perpétuer la paix dans cette partie de l'Europe où la Pologne a quelque chose à dire et à réaliser. C'est dans la voie d'une solution pacifique de toutes les complications et difficultés que le gouvernement polonais marchera avec calme et patience, mais avec le souci de son devoir principal qui est la conservation de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays...

La Pologne, membre de la Société des Nations, désire contribuer à la réalisation de la grande œuvre de cette association, non seulement parce qu'elle considère cela comme son devoir, mais parce qu'elle en a la volonté.

Toutefois il n'est ni juste ni convenable que la Société des Nations soit pour la Pologne uniquement un terrain de réclamations et de jugements. Trop de questions ont été résolues d'une façon défavorable à la Pologne. Plusieurs de celles-ci, et notamment l'avis formulé par la Cour permanente de justice internationale dans la question des colons allemands, ont provoqué en Pologne le sentiment qu'une injustice avait été subie. Nous savons que si la Société des Nations s'occupe fréquemment des affaires polonaises, cela découle des obligations des traités, obligations que nous reconnaissons, bien qu'elles nous aient été imposées malgré nous. Je suis toutefois d'avis que les comparutions réitérées de la Pologne devant la Société des Nations, en qualité, soit d'accusée, soit d'accusatrice, pourraient suggérer, dans notre pays, une idée inexacte du rôle de cette institution internationale, dont l'autorité doit être égale dans tous les pays.

Afin de prendre une attitude active à l'égard de la Société des Nations pour la réalisation de l'idée de paix et de justice, la Pologne a désigné une délégation permanente chargée d'établir un contact étroit avec les organes de la Société. L'œuvre pacifique de la Société des Nations est favorisée par des alliances et des rapprochements entre Etats particuliers. La Pologne possède comme proches alliés la France et la Roumanie. Ces alliances sont durables, parce qu'elles sont basées sur la communauté et l'égalité des intérêts, lesquels sont indépendants des circonstances passagères. Un changement de personnes dans les postes dirigeants de même qu'un changement de système dans les partis du gouvernement ne peuvent aucunement ébranler leur base naturelle. A ce point de vue, il faut envisager les résultats des dernières élections en France, ainsi que la prochaine démission du cabinet Poincaré. Cela s'applique également à la politique de la Grande-Bretagne.

Malgré la non-exécution par la Russie des Soviets de nombre des obligations du traité de Riga, malgré les prétentions mal fondées de sa part, j'espère que nos relations avec l'Union soviétique prendront une voie plus normale que jusqu'ici. Cependant, nous ne supporterons aucune ingérence dans nos affaires intérieures, et nous insisterons pour la réalisation des clauses du traité de Riga, qui doit être exécuté intégralement. Nous sommes prêts à continuer les négociations consulaires entamées sur notre initiative, ainsi que les négociations économiques, si nous voyons de la part du gouvernement soviétique l'intention de se conduire en voisin pacifique et correct.

L'état de choses entre la Pologne et la Lithuanie ne peut pas être considéré comme satisfaisant. Contrairement aux décisions non équivoques de la Société des Nations, la Lithuanie continue à déclarer avec entêtement qu'elle se trouve en état de guerre avec la Pologne, et elle ne veut pas reconnaître la décision irrévocable prise par la conférence des ambassadeurs des grandes puissances au sujet de nos frontières, ce qui constitue un danger.

Il faut attendre patiemment une modification de cet état de choses. Nous sommes convaincus que la Lithuanie comprendra enfin l'exagération de

ses prétentions ainsi que les dommages que causerait aux propres intérêts de la Lithuanie l'orientation politique suivie jusqu'ici. Consciente de ses droits et de ses obligations, la Pologne les défendrait avec fermeté si la Lithuanie voulait les léser.

Après avoir abordé la question de l'accès à la mer, tant par Memel que par Dantzig, question pour la bonne solution de laquelle « le temps, a dit le ministre, travaille en faveur de la Pologne »; après avoir constaté les relations amicales de la Pologne avec l'Esthonie, la Finlande et la Lettonie, le comte Zamoyiski déclare :

Le protocole polono-tchécoslovaque signé récemment au sujet de Jaworzyna a abouti à une certaine détente qui ouvre la perspective d'un nouvel arrangement des autres questions litigieuses, tout en préparant le terrain à des relations économiques et politiques qui sont de l'intérêt des deux pays.

Dans la politique de l'Italie, qui est dirigée par un homme d'Etat de l'envergure de M. Mussolini, la Pologne voit la garantie d'une solution heureuse et pacifique des difficultés qui surgissaient dans l'Orient méridional. Les relations cordiales qui règnent entre l'Italie et la France, qui a donné à la Pologne tant de preuves d'amitié, nous inspirent confiance dans la consolidation de la paix en Europe et l'établissement d'un système d'alliances nécessaires.

En terminant, le ministre passe en revue les relations commerciales de la Pologne avec divers Etats, énumérant les conventions à reviser ou à compléter, et déclare qu'en raison de l'enquête menée actuellement par le président du Conseil sur le problème des minorités nationales il s'abstient, pour le moment, d'envisager cette question au point de vue de la politique extérieure de la Pologne.

A. F.

LA VIE ÉCONOMIQUE

I. — COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Pologne.

Le *Dziennik Ustaw* du 10 mai 1924 (n° 39) publie les décrets promulguant les actes suivants :

- 1° Traité d'amitié entre la Pologne et la Turquie;
- 2° Convention commerciale entre la Pologne et la Turquie;
- 3° Convention d'établissement entre la Pologne et la Turquie.

*
**

Une loi du 11 avril 1924, publiée au *Dziennik Ustaw* du 14 mai (n° 40, pos. 425), autorise le Gouvernement polonais à assurer le service de l'emprunt de 400 millions de francs français, consenti par le Gouvernement français.

Cet emprunt ne peut être garanti par les revenus et les biens du service des douanes, des chemins de fer et de la raffinerie de Drohobycz.

Le Gouvernement est autorisé à utiliser cet emprunt pour l'objet, qui lui apparaîtra le meilleur.

*
**

Une loi du 10 avril 1924, publiée au *Dziennik Ustaw* du 15 mai 1924 (n° 41, pos. 435), interdit la sortie du pétrole brut en dehors des limites du territoire douanier de l'Etat polonais.

Il est fait toutefois exception pour les quantités non encore exportées, et qui sont à valoir sur les contingents, prévus par les accords entre le Gouvernement polonais et les pays étrangers.

Les personnes coupables d'avoir enfreint les prescriptions précédemment énoncées sont passibles d'un emprisonnement de 6 mois au plus et d'une amende de 2.000 francs-or au plus, par 10 tonnes de pétrole brut, ou bien encore de l'une de ces deux peines seulement.

Les quantités inférieures à 10 tonnes sont comptées pour ce chiffre.

Indépendamment des peines précitées, la confiscation de la marchandise est prononcée.

Le président de la République polonaise est autorisé à différer, pendant un certain délai, la mise en vigueur de la loi en question : mais cette suspension ne peut être prononcée que lorsque les stocks de pétrole brut dans le pays atteignent la moitié de la production de l'année précédente, sans que toutefois cette moitié puisse être inférieure à 60.000 wagons de 10 tonnes.

*
**

La 2^e Foire Internationale de Dantzig aura lieu du 3 au 6 août 1924.

*
**

La Foire de Poznan, dont la clôture a eu lieu le 4 mai 1924, a compté 1.850 participants : les maisons intéressées ont fait connaître qu'elles étaient satisfaites du nombre et de l'importance des affaires conclues.

*
**

La 2^e course internationale d'automobiles, organisée par l'Automobile-Club polonais, a été disputée le 18 mai 1924, à Poznan, sur un circuit d'une longueur totale de 59 kilomètres.

*
**

Les droits de douane fournissent au Trésor polonais des recettes importantes : au surplus, certains d'entre eux doivent être acquittés en monnaies d'or effectives et augmentent ainsi, régulièrement, la réserve d'or de la Pologne.

Du 1^{er} janvier au 20 avril 1924, les douanes ont rapporté au Trésor polonais 40.802.630 zloty, dont 3.522.850 en monnaies d'or.

Ces chiffres se décomposent comme il suit : janvier : 5 millions 259.617 zloty, dont 559.427 en monnaies d'or; février : 7 millions 295.910 zloty, dont 572.873 en monnaies d'or; mars : 12 millions 712.728 zloty, dont 1.204.372 en monnaies d'or; 1^{er} au 20 avril : 15.534.375 zloty, dont 1.186.178 en monnaies d'or.

*
**

Aux termes d'un arrêté du 31 mars 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 21 mai 1924 (n° 42, pos. 444), il est institué, sur la mélasse (n° 39, p. 2 du tarif douanier polonais) ainsi que sur le pavot et le sénévé (n° 62, p. 3) un droit de sortie, qui s'élève, pour la mélasse, à 50 % et pour le pavot et le sénévé à 30 % du bénéfice de l'exportateur.

D'autre part, aux termes d'un arrêté du 30 avril 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 21 mai 1924 (n° 42, pos. 446), l'orge (n° 1 du tarif douanier polonais) et le malt (n° 3, p. 4) sont passibles d'un droit de sortie, qui s'élève, pour l'orge, à 60 % et pour le malt à 30 % du bénéfice de l'exportateur.

*
**

L'Agence consulaire de Pologne à Alger vient d'organiser, 11, rue du Hamma, un musée permanent d'échantillons polonais.

France.

Une loi du 26 avril 1924, publiée au *Journal Officiel* du 14 mai 1924, pages 4286 à 4292, modifie le tableau des droits inscrits au tarif des douanes, ainsi que des coefficients de majoration, en ce qui concerne les soies et soieries.

*
**

Aux termes d'un décret en date du 21 mai 1924, est suspendu, à dater de la publication de ce décret, le droit de sortie de 10 % *ad valorem* applicable aux peaux brutes fraîches ou sèches (n° 21 du tarif des douanes) et aux pelleteries brutes (n° 22 du tarif des douanes).

*
**

Dans la *Pologne* du 1^{er} avril 1924, nous avons fait connaître que le *Journal Officiel* du 23 mars 1924 avait publié la loi du 22 mars 1924, ayant pour objet la réalisation d'économies, la création de nouvelles ressources fiscales et diverses mesures d'ordre financier.

Pour répondre à diverses demandes, nous croyons utile de signaler, au nombre de ces mesures, celles réalisées par les articles 69 et 72.

Par application de l'article 69, quiconque veut faire profession ou commerce de recueillir, acheter ou vendre, négocier, escompter, encaisser ou payer des monnaies ou devises étrangères : coupons, titres d'action ou obligations négociables ou non négociables, quels que soient leur dénomination et le lieu de leur création, dont le montant ou le prix est payable à l'étranger en monnaies étrangères ou

payable en France en monnaie française sur une disposition de l'étranger ou après négociation à l'étranger, est tenu, avant toute opération, d'en obtenir l'autorisation écrite du ministre des Finances et de faire la déclaration de cette profession ou de ce commerce au bureau de l'enregistrement de sa résidence, et, s'il y a lieu, au bureau de l'enregistrement de chacune de ses succursales ou agences. Cette déclaration ne pourra être reçue que si elle est accompagnée de ladite autorisation écrite du ministre des Finances. L'autorisation du ministre des Finances est toujours révocable.

Les personnes qui, antérieurement à la promulgation de la loi, ont fait la déclaration qui était prévue à l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} août 1917 sont provisoirement autorisées à continuer leurs opérations. Pendant un délai qui sera fixé par arrêté du ministre des Finances et après examen de ces déclarations, le ministre des Finances pourra leur enlever le droit de tenir le répertoire. Après expiration de ce délai, les personnes auxquelles le ministre des Finances n'aura pas retiré le droit de tenir le répertoire seront assimilées à celles qui ont obtenu l'autorisation prévue ci-dessus.

Les contraventions aux dispositions précédentes sont punies par les peines prévues à l'article 70.

D'autre part, l'article 72 prévoit que, sous réserve des dérogations que pourra accorder le ministre des Finances, les importateurs de marchandises étrangères devront faire viser leurs demandes d'achat de devises par la Chambre de Commerce de leur domicile.

Une circulaire du 25 mars dernier a fixé les conditions auxquelles les Chambres de Commerce sont autorisées à donner un avis favorable aux demandes de l'espèce.

Les dispositions de la circulaire en question ayant soulevé, depuis leur mise en application, de nombreuses difficultés, le ministre du Commerce et de l'Industrie, vient de décider, en plein accord avec le ministre des Finances que dorénavant le visa des Chambres de Commerce pourra être obtenu par les importateurs dans les conditions suivantes :

a) pour l'ensemble des achats à effectuer au cours d'une période déterminée de plusieurs semaines ou de plusieurs mois, sous la réserve que la demande ne dépasse pas le chiffre habituel des affaires d'importation de l'établissement pendant cette période;

b) sans désignation de la banque à laquelle les importateurs se réservent de s'adresser, suivant les conditions de prix qui leur seront faites.

Ces instructions vont simplifier considérablement l'application de l'article 72 de la loi du 22 mars 1924.

Les deux ministres du Commerce et des Finances subordonnent toutefois ces facilités aux réserves ci-dessous :

1° Les achats de change ne doivent être effectués que pour le paiement de marchandises dont l'importation en France est autorisée et à condition que ces marchandises soient importées dans un délai maximum de six mois, en France, en Algérie, dans les colonies ou pays de protectorat;

2° Les Chambres de Commerce ne devront délivrer d'avis favorable d'un caractère général qu'aux importateurs notoirement connus et suivant leurs besoins normaux, pour une durée et pour un montant que ces compagnies restent libres de fixer dans la limite de six mois au maximum.

Le ministre du Commerce a d'ailleurs recommandé aux Chambres de Commerce de faire preuve, dans l'application des pouvoirs qui leur ont été conférés, du plus grand libéralisme, de manière à ne gêner en aucune manière les opérations du commerce d'importation.

II. — VOIES DE COMMUNICATION

LA MARINE POLONAISE.

L'Association France-Pologne a eu l'heureuse idée de mettre la question des relations maritimes et aériennes franco-polonaises à l'ordre du jour de la grande manifestation qu'elle a organisée à la Sorbonne, le 3 mai 1924, pour commémorer la Fête nationale polonaise : on trouvera, dans *la Pologne* du 15 mai 1924, pages 227 à 232, le texte intégral de la communication qu'a faite à ce sujet M. Dal Piaz, président de la Compagnie Générale Transatlantique.

La création et le développement de la puissance navale polonaise présentent une importance de premier ordre non seulement au point de vue commercial, mais encore au point de vue politique.

Dans quelle situation se trouve actuellement la marine de guerre polonaise ?

Un excellent livre (*La Marine de l'Aigle Blanc*, un volume in-16 de 64 pages, avec des gravures et deux cartes, Berger Levrault, Paris 1924) que vient de publier le lieutenant de vaisseau J. Didelot, nous fournit sur ce point d'intéressantes précisions.

La marine polonaise possède d'excellents officiers; les marins sont moins nombreux, mais, s'il y avait des bateaux et des ports, rien ne serait plus facile que d'en trouver.

La marine polonaise compte actuellement environ 150 officiers et 2.000 hommes.

En ce qui concerne la flotte, le lieutenant de vaisseau Didelot constate que l'on a beaucoup détruit notamment à Scapa Flow, mais que la Pologne a reçu très peu.

Nous énumérons, d'après le *Jane's Fighting Ships* de 1921 (dont les renseignements sont d'ailleurs conformes à la réalité), les unités que comprend la marine polonaise : 2 canonnières, *Kommandant-Pilsudski* et *General-Haller*; 6 torpilleurs, *Podhatanin* (ex-Goral), *Kujawiak*, *Krakowiak*, *Slazak*, *Kaszub* et *Mazur*; 4 dragueurs de mines, *Czajka*, *Jaskolka*, *Mewa*, *Rybitwa*; 1 navire hydrographe, le *Pomorzanin*, et 4 petits moniteurs destinés à la Vistule ; *Warszawa*, *Horodyszczce*, *Moriz* et *Pinsk*. En résumé : pas de navires de bataille, pas de cuirassés, pas de croiseurs, pas de conducteurs de flottille, pas même de destroyers, aucun sous-marin. Quelques hydra-

vions sont à ajouter. « On conviendra que le matériel flottant est faible pour une nation aussi importante que la Pologne. »

Voici maintenant quelques indications sur les bâtiments que nous venons de nommer. Les deux canonnières avaient été construites à Abo, en Finlande, pour la marine russe; leurs caractéristiques sont : déplacement normal : 340 tonnes; armement : 6 canons de 47 mm.; rayon d'action : 700 milles à 15 nœuds. Les 6 torpilleurs sont d'anciens torpilleurs allemands construits pendant la guerre (A. 80, A. 68, A. 64, A. 59, V. 108 et V. 105). Leurs caractéristiques sont : déplacement normal : 350 tonnes; vitesse : 25 à 30 nœuds; rayon d'action : de 650 milles à 800 milles à 20 nœuds. Leur armement ? Il est difficile de répondre; le *Jane* dit : *guns not decided!* Ce qu'il y a de certain, c'est que les torpilleurs allemands, remis par les Alliés à la garde de l'Angleterre, ont été partiellement réparés à Rosyth et ont été livrés à la Pologne, vers la fin de 1921, sans canons, ni torpilles. D'après le *Jane* de 1923, ces torpilleurs seront armés d'un canon de 100 mm.

Voici d'autre part les caractéristiques des dragueurs de mines : ils ont été construits en Allemagne et terminés, les deux derniers en 1917, les deux premiers en 1919; déplacement : 170 tonnes; artillerie : 1 canon de 47 mm.; vitesse : 12 nœuds. Quant au *Pomorzanin*, construit aussi en Allemagne, c'est un bâtiment de 275 tonnes, armé de 2 canons de 47 mm., filant 8 nœuds. Pour mémoire, les 4 moniteurs fluviaux, construits en 1920 par les chantiers de Gdansk (Dantzig), pour naviguer sur la Vistule, ont 110 tonnes de déplacement, sont armés de 2 canons de 105 mm. ainsi que de 5 mitrailleuses et filent 8 nœuds.

Le tonnage total de la flotte polonaise est de 3.730 tonnes.

Enfin, le lieutenant de vaisseau Didelot insiste longuement sur l'intérêt majeur qu'auraient présenté l'attribution à la Pologne du port de Dantzig et le libre usage du port de Memel : « La Pologne, géographiquement, comprend deux régions naturelles, celle de la Vistule et celle du Niemen. Ces deux fleuves débouchent dans la Baltique : le premier à Dantzig, le deuxième à Memel. On conçoit l'importance pour la Pologne de ces deux « fenêtres sur la mer ». Leur intérêt n'est d'ailleurs pas moindre pour la France afin de lui permettre de communiquer en tous temps avec son alliée. »

Sur ces questions, nous avons déjà donné dans cette revue de fréquentes et précises informations; nous avons également indiqué que la Pologne se préoccupe de construire à Gdynia le port que le mauvais vouloir de certaines nations lui a si obstinément refusé.

*
**

La revue *Przemyśl i Handel* a publié dans son numéro du 11 novembre 1923 un état de la marine marchande polonaise, à cette date.

D'après ce document, le Gouvernement polonais possède les cinq unités suivantes, dont le port d'attache est Gdansk :

1° « Lwow » : voilier avec moteur; 1.275 tonnes de jauge brute; construit en 1868, en fer.

2° « Kaszuba » : vapeur; 186 tonnes; construit en 1893, en fer.

3° « Gedania » : remorqueur avec moteur; 100 tonnes; construit en fer.

4° « Kastor » : remorqueur; 90 tonnes; construit en fer.

5° « Poluks » : remorqueur; 80 tonnes; construit en acier.

Nous indiquons ci-dessous les autres unités de la marine marchande polonaise en indiquant successivement leur nature; leur jauge brute; leur composition; leur date de construction; leur propriétaire; enfin leur port d'attache.

6° « Wisla » : vapeur; 634 tonnes; acier; 1907; Société Sarmacja; Gdansk.

7° « Wawel » : vapeur; 811 tonnes; fer; 1918; Société Sarmacja; Gdansk.

8° « Warta » : vapeur; 618 tonnes; fer; 1875; Société Sarmacja; Gdansk.

9° « Bug » : vapeur; 687 tonnes; acier; 1873; Société Sarmacja; Gdansk.

10° « Ajaks » : vapeur; 100 tonnes; acier; 1910; Société Gryf; Gdansk.

11° « Monika » : vapeur; 312 tonnes; Société Gryf; Gdansk.

12° « Abdank » : vapeur; 200 tonnes; Société Gryf; Gdansk.

13° « Jadwiga » : bateau à moteur; 15 tonnes; Société Gryf; Gdansk.

14° « Gdynia » : vapeur; 733 tonnes; fer; 1896; Société Lechja; Gdynia.

15° « Gazolina » : gabarre à moteur; 127 tonnes; acier; 1897; Société des Industriels du Naphte.

16° « Mira » : bateau à moteur; 30 tonnes; fer et bois; Société de navigation littorale, à Gdynia.

17° « Dosia » : bateau à moteur; 23 tonnes; fer; Société de navigation littorale, à Gdynia.

18° « Wilno » : vapeur; 578 tonnes; acier; 1910; M. Dunin-Slepse; Gdansk.

19° « Toulon » : vapeur; 672 tonnes; acier; 1905; M. Dunin-Slepse; Gdansk.

20° « Nice » : vapeur; 687 tonnes; acier; 1897; M. Dunin-Slepse; Gdansk.

21° « Wellington » : vapeur; 1.964 tonnes; fer; 1883; M. W. Czamanski; Cardiff.

22° « Hanamet » : vapeur; 3.302 tonnes; fer; 1873; M. Grünblatt; Wladywostok.

23° « Jozef English » : bateau à moteur; 758 tonnes; 1919; Société par actions « Bialy Orzel »; Gdansk.

24° « Nadina » : vapeur; 611 tonnes; fer; 1861; M. W. Jeruzalski; Constantinople.

25° « Halina » : gabarre à voiles; 120 tonnes; M. Szwarc; Gdansk.

LE MOUVEMENT ET LE COMMERCE DU PORT DE GDANSK.

Les *Nouvelles statistiques de la Ville Libre de Gdansk* (*Wiadomosci Statystycznych Wolnego Miasta Gdanska*) viennent de publier les premières données officielles qui soient connues jusqu'à présent sur

le mouvement des bateaux et des marchandises dans le port de Gdansk (Dantzig).

Ces informations permettent de constater que le nombre des navires ayant touché Dantzig en 1923 a atteint sensiblement le même nombre qu'en 1912; mais leur capacité est bien supérieure. On en jugera par les tableaux suivants :

Navires entrés à Gdansk.

Années	Nombre de navires	Jauge nette (tonnes)
1912	2.992	970.653
1913	2.854	918.097
1919	1.435	935.466
1920	1.951	987.750
1921	2.631	1.567.633
1922	2.712	1.423.132
1923	2.930	1.722.927

Navires sortis de Gdansk

Années	Nombre de navires	Jauge nette (tonnes)
1912	2.974	993.152
1913	2.836	931.509
1919	1.413	567.099
1920	1.935	975.178
1921	3.623	1.603.709
1922	3.697	1.428.820
1923	3.856	1.689.255

Quant aux quantités de marchandises effectivement importées ou exportées par le port de Gdansk, elles sont encore loin d'avoir atteint les chiffres de 1912, surtout en ce qui concerne les entrées.

Années	Importations (tonnes)	Exportations (tonnes)
1912	1.141.455,0	1.311.757,0
1919	414.749,0	72.234,0
1920	1.872.458,0	265.043,0
1921	1.322.428,0	384.137,0
1922	466.286,0	505.466,0
1923	654.929,2	1.062.863,6

Les années 1919, 1920 et 1921 ont donné un solde relativement considérable d'importations : 342.515 tonnes en 1919; 1 million 607.415 tonnes en 1920; 938.291 tonnes en 1921. En 1922, la situation s'est complètement modifiée : la balance commerciale donne un excédent d'exportation de 39.180 tonnes, qui a grossi jusqu'à 407.934,4 tonnes en 1923 : ce dernier chiffre est largement supérieur à celui de 1912 (170.302 tonnes d'excédent d'exportation).

En d'autres termes, si l'on ramène à 100 le montant des exportations, les importations représentent, proportionnellement, 576 en

1919; 706 en 1920; 344 en 1921; 92 en 1922; 62 en 1923. Le progrès réalisé est donc considérable.

Il n'est pas sans intérêt de relever la répartition du tonnage importé ou exporté, par grande catégorie de produits.

Catégories	Importations (tonnes)	Exportations (tonnes)
Produits alimentaires et animaux vivants.	181.759,5	221.878,1
Produits d'origine animale.....	153.106,6	27.918,0
Bois et articles en bois.....	12.000,1	730.996,4
Matériaux de construction et articles céramiques	8.615,0	729,9
Combustibles, asphalte, pétrole, huile et dérivés	69.324,4	59.820,1
Matériaux et produits chimiques.....	97.007,3	8.218,4
Minerais, métaux et articles en métal....	91.434,5	3.377,4
Papier et articles en papier.....	10.186,9	5.120,6
Matériaux et produits textiles.....	29.876,2	4.665,5
Articles de « galanterie ».....	1.618,7	139,2
Totaux	654.929,2	1.062.863,6

On doit remarquer que la statistique douanière dantzigoise n'établit pas une différenciation assez précise entre les matières premières, les produits semi-ouvrés et les articles fabriqués.

Même incertitude en ce qui concerne les pays de destination ou de provenance réelle : dans un article de la revue *Przemysl i Handel*, organe du Ministère de l'Industrie et du Commerce de Varsovie, M. Alfred Siebeneichen estime que la Pologne a reçu, en 1923, 20 % de ses importations par le port de Gdansk, et qu'elle a expédié, dans la même année, et par la même voie, 6 % de ses exportations (Voir dans *la Pologne* du 15 avril 1924, pages 183 à 190, la note détaillée que nous avons donnée sur le commerce extérieur de la Pologne en 1923).

LES RELATIONS AÉRIENNES FRANCO-POLONAISES.

Dans le discours, auquel nous faisons précédemment allusion, M. Dal Piaz rappelle que par un traité de 1921 la Pologne réserve à la France le monopole des communications aériennes entre Paris et Varsovie.

La Compagnie, qui assure ces communications, a été créée le 23 avril 1920, et elle a développé progressivement depuis cette date son activité.

A la fin de l'année 1920, la ligne aérienne de Paris à Prague était déjà exploitée et le réseau de la Compagnie s'étendait sur 1.000 kilomètres environ, reliant Paris directement, et par-dessus l'Allemagne, à la capitale de la Tchécoslovaquie.

En 1921, le réseau s'étendit jusqu'à Varsovie; son développement fut alors de 1.500 kilomètres. Paris et Prague étaient ainsi reliés

directement, et par-dessus le territoire allemand de Silésie, à la capitale de la Pologne : Varsovie, alors menacée par les armées bolcheviques.

Le nombre des avions mis en service en 1921 était de 57 et le nombre des moteurs de 93.

Les aérogares de Paris, de Strasbourg, de Prague et de Varsovie étaient organisées et comportaient des ateliers sommaires d'entretien et de réparation du matériel volant.

En 1922, le réseau de la Compagnie fut poussé en quelques mois jusqu'à Constantinople à travers toute l'Europe Orientale.

Les avions français en provenance ou à destination de Paris, de Prague, ou de Varsovie, firent donc escale aux capitales de l'Autriche, de la Hongrie, de la Roumanie, et enfin de la Turquie, en atterrissant tous les jours à Vienne, à Budapest, à Bucarest et à Constantinople.

La longueur de la ligne exploitée atteignit alors 3.144 kilomètres et 4 nouvelles aérogares furent organisées.

En particulier, d'importants investissements immobiliers furent consacrés à Bucarest où une installation technique complète fut montée par les soins de la Compagnie.

Par ailleurs, les ateliers de Paris et de Prague furent outillés et organisés en vue d'effectuer les plus grosses réparations des avions et des moteurs.

L'effectif total du personnel atteignit 380 personnes, réparties en trois centres. Le nombre des avions était de 84 et celui des moteurs de 139.

En 1923, le réseau s'étendit jusqu'à Belgrade, capitale du Royaume des Yougoslaves, et la longueur de la ligne fut de 3.264 kilomètres.

Cette année fut spécialement marquée par un gros effort d'organisation technique.

Enfin, la Compagnie travailla, toujours en 1923, à résoudre l'un des problèmes qui pesaient le plus lourdement sur l'avenir de la navigation aérienne marchande, c'est-à-dire celui des vols de nuit, et elle l'a résolu après un travail opiniâtre, en ouvrant au service public, à partir du début de septembre 1923, la section Belgrade-Bucarest, longue de 600 kilomètres, exploitée de nuit au moyen de gros avions trimoteurs.

Au point de vue commercial, la Compagnie bénéficia également, entre la date de sa création et la fin de 1923, d'un énorme développement de son trafic marchand; alors en effet que la première année les avions partaient presque tous à vide, alors qu'en 1922 les avions n'étaient encore qu'à demi pleins, en 1923, non seulement tous les avions partirent avec leur chargement limite, mais la Compagnie dut refuser les 3/5 du fret qui s'offrait à elle.

Le nombre des pannes et des accidents diminua dans des proportions considérables; cette proportion est de l'ordre de 5 fois moins, en ne considérant seulement que les années 1922 et 1923; cette amélioration de l'exploitation entraîna ainsi une amélioration considérable de la régularité du service.

Actuellement, la Compagnie possède 80 avions et 144 moteurs, représentant une valeur d'achat de onze millions de francs; l'effectif de son personnel total atteint 500 personnes environ, et son budget annuel se chiffre par une dépense totale d'environ 16 à 18 millions.

Au point de vue politique, le rôle et le développement de la Compagnie n'ont cessé de croître. Fortement soutenue par le Gouvernement français qui aide cette exploitation déficitaire au moyen de subventions, la Compagnie a signé, avec les Etats Tchécoslovaque, Polonais, Autrichien, Hongrois, Serbe, Roumain et Bulgare, des conventions par lesquelles lui sont accordés le droit de survoler ces différents territoires, le droit d'y atterrir et enfin le droit de transporter la poste, les voyageurs et les messageries.

Ces diverses Conventions assurent en outre à la Compagnie des avantages financiers et matériels qui viennent collaborer avec le Gouvernement français.

Le programme d'action de la Compagnie pour l'année 1924 consistera, au point de vue commercial, à appliquer un nouvel horaire ultra rapide, permettant aux voyageurs, aux postes et aux messageries, de quitter Paris vers 11 heures du soir et d'arriver à Prague le matin, à Varsovie, à Vienne et à Budapest au milieu de la journée, à Belgrade le soir, à Bucarest au début de la nuit et enfin à Constantinople le surlendemain matin, mettant ainsi environ trois fois moins de temps que les autres moyens de transport.

A. MERLOT.

LA VIE INTELLECTUELLE

LA QUESTION SCOLAIRE.

Après l'effort prodigieux fourni par la Pologne pour l'assainissement de ses finances, le problème le plus important, peut-être, qui lui reste à résoudre est celui de l'organisation ou plutôt de la réorganisation de son système scolaire. Celui-ci constitue, pour le moment, par la force des choses, une continuation ou une reproduction plus ou moins fidèle du système qui était en vigueur, dans les différentes parties de la Pologne soumises, avant 1919, à la domination étrangère.

A l'exception de la Petite-Pologne (Galicie) où avec l'autonomie dont jouissait cette province de l'empire d'Autriche-Hongrie, les dirigeants polonais avaient pu organiser, conformément à leurs désirs, le système scolaire, les autres parties de la Pologne avaient dû se soumettre au régime imposé par l'oppresseur. Les lycées gouvernementaux de la Posnanie et du Royaume du Congrès, sans parler des anciennes provinces lithuaniennes où le régime d'oppression se faisait sentir d'une façon encore plus brutale, étaient des instruments de germanisation ou de russification. L'enseignement s'y faisait dans la langue officielle, le polonais en était proscrit. Au cours des différents changements qui se manifestèrent, en particulier, dans l'évolution politique de la Russie, l'enseignement libre avait pris, en Pologne, une certaine extension. Mais, si l'enseignement du polonais y avait droit à plus de place, la langue officielle n'en demeurait pas moins le russe, et les professeurs polonais étaient exposés à des tracasseries et des déboires sans fin.

Il s'ensuit naturellement que le nombre des professeurs polonais était très restreint aussi bien dans le Royaume du Congrès, que dans la partie de la Pologne soumise à la domination prussienne.

Aussi, lorsque les journées mémorables de novembre 1918 eurent sonné l'heure de la délivrance de la Pologne, son nouveau gouvernement se trouva-t-il en présence du problème presque irréalisable, à ce moment, de la transformation en enseignement national de tout le système scolaire patiemment et systématiquement élaboré par les gouvernements d'oppression aux fins d'étouffer parmi la jeunesse polonaise tout sentiment de liberté, toute conscience de son droit à l'indépendance.

Il ne suffisait pas de décréter que tel ou tel lycée cessait dorénavant d'être un établissement d'enseignement allemand ou russe. Il fallait encore, à côté d'un nouveau programme d'enseignement élaboré à la hâte, trouver le personnel enseignant capable d'assumer la nouvelle tâche qui s'imposait à lui.

Et les écoles primaires, ces cellules où devait se former l'esprit de la grosse majorité des citoyens de l'Etat polonais libre et indépendant! Quelle énorme organisation à mettre sur pied! Quelle immense responsabilité à assumer!

Il faut toutefois reconnaître que la jeune administration polonaise sur d'une façon généralement satisfaisante s'acquitter de cette tâche gigantesque. Les cadres du corps enseignant fournis en majeure partie par la Galicie furent complétés par les professeurs des écoles libres du Royaume du Congrès, les jeunes gens sortant des écoles fournirent des instituteurs primaires sinon très qualifiés, du moins animés des meilleures intentions et l'immense machine de l'enseignement, désormais national et dégagé de toute ingérence étrangère, fut mise en marche.

Le fonctionnement de cette machine n'a fait que se perfectionner, au cours des cinq années d'existence indépendante que l'Etat polonais vient de parcourir. Elle n'a pas toutefois atteint le degré de développement que veulent les exigences modernes du système scolaire. De nombreuses déficiences sont encore à signaler.

Parmi celles-ci, la plus sensible et la plus inquiétante est la pénurie d'instituteurs et de professeurs.

Chaque année, le Ministère des Cultes et de l'Instruction Publique publie un tableau de concours pour les emplois vacants dans l'enseignement. Le tableau de cette année qui vient de paraître est tout particulièrement significatif. Si on le compare aux tableaux des années précédentes, on constate qu'il est sensiblement plus long. Il n'y a pas une seule ville, sur tout le territoire de la République polonaise, où il n'y ait au moins une place vacante de directeur ou de professeur dans le lycée ou le collège de l'endroit.

Que l'on n'attribue pas ce triste phénomène à l'augmentation du nombre des établissements d'enseignement public ou à la création de nouveaux emplois. Loin de là. Le budget du Ministère de l'Instruction Publique ne prévoit nullement la création de nouveaux établissements scolaires. Il est au contraire question, pour des raisons d'économie, de fermer un certain nombre, sinon d'établissements, tout au moins de classes inférieures dans certains lycées, comme c'est le cas, par exemple, du lycée de jeunes filles de *Lublin*. La raison de ce nombre considérable d'emplois vacants dans l'enseignement repose dans la décision qu'a prise le Ministère de l'Instruction Publique d'épurer le personnel enseignant, en éliminant tous les éléments insuffisamment qualifiés qui avaient été enrôlés à la hâte, au début de l'année 1919. Il faut encore ajouter à cela les demandes considérables de directeurs et de professeurs pour les provinces des confins où l'organisation de l'enseignement était jusqu'ici tout particulièrement incomplète et dont les établissements doivent être pourvus, pour l'année scolaire 1924-1925, d'un nouveau personnel. La presse polonaise s'occupe vivement de cette question. On fait remarquer la nécessité de stabiliser la situation des professeurs des écoles gouvernementales. Autrement, beaucoup d'entre eux qui avaient abandonné l'enseignement libre dans l'espoir de trouver, au service de l'Etat, des conditions plus favorables se verront forcés de revenir à l'enseignement libre où les situations qui leur sont offertes sont plus intéressantes.

Par la force des choses, le Ministère des Finances se verra obligé

de modifier son programme d'économies et de prévoir une marge, dans le budget du Ministère de l'Instruction Publique, qui permettrait d'assurer aux professeurs des conditions d'existence supportables, qui empêcherait ceux qui se trouvent actuellement au service de l'Etat de désertier leurs emplois et attirerait de nouveaux candidats capables de répondre à l'appel que lance cette année le Ministère de l'Instruction Publique. Les auteurs des nombreux articles qui ont paru, à ce sujet, dans la presse polonaise, expriment fermement l'espoir que le gouvernement, après avoir réalisé, avec tant de succès, sa réforme monétaire, saura trouver les ressources nécessaires pour satisfaire aux besoins brûlants de l'enseignement et remédier à la crise incontestable qui menace, à l'heure actuelle, tout le système scolaire en Pologne.

PAUL KLECZKOWSKI.

LES EXPOSITIONS POLONAISES A PARIS

(MM. Kisling chez Guillaume; M. S. Lissim à l'Œuvre et chez E. Bernard; Mme C. Chudzinska-Marylska à la galerie Balzac; la VII^e exposition de la Compagnie des Peintres et Sculpteurs professionnels à la Closerie des Lilas).

Elève de l'Académie des Beaux-Arts à Cracovie où il a été initié à l'art français, par l'éminent professeur M. J. Pankiewicz, M. *Kisling* dès son arrivée à Paris s'est affirmé comme un peintre d'un brillant avenir et comme un coloriste né. Nous le trouvons à l'exposition chez Guillaume en pleine maturité et en parfaite possession de ses moyens.

M. Kisling adore la nature. Il est épris indistinctement de la belle matière plastique du corps humain, des collines boisées ou de la mer aux vagues paresseuses. Faire revivre cette matière dans un paysage, un portrait, une nature morte, est son premier souci et son enchantement perpétuel. Vigoureusement maniée et dépouillée des surcharges et des bavures de la réalité accidentelle, elle vit dans ses tableaux d'une existence propre étayée sur la nervure d'une composition invisible, mais ferme. M. Kisling ne partage pas les procédés de certains doctrinaires cérébraux qui consistent à souligner et à exagérer des volumes, à déformer à tort et à travers les proportions naturelles des objets. Il déteste les lignes droites ou brisées, les formes géométriques en triangle ou en carré, qu'affectionnent quelques peintres à la mode. Il aime dessiner une courbe ferme et douce d'un sein, d'une croupe de colline, d'une baie creusée par le baiser incessant des vagues. Car la courbe est un signe primordial de la nature vivante. Comme chaque vrai artiste M. Kisling cherche à recréer

de la vie en prenant pour guide la vérité et sa sensibilité toujours en éveil. Les flots de la lumière baignent ses tableaux avec leur matière savoureuse et plastique exprimée dans le moule d'un souple dessin par des gammes de couleurs allant des tonalités les plus délicates aux plus chaudes. La joie de vivre et de créer se dégage de l'œuvre tout entière de ce beau peintre.

Né à Kiew et formé à l'école des Beaux-Arts de cette ville, M. *Simon Lissim* doit beaucoup aux Russes. Ses projets de tapisseries et ses maquettes de décors se ressentent également des influences de l'art oriental si proche de l'âme russe. Nous en retrouvons chez lui la richesse de fantaisie et le don remarquable pour le pittoresque ainsi que la luxuriance de coloris et de motifs d'ornementation qui alourdissent parfois l'idée générale de la composition par suite de l'importance excessive que l'artiste attribue aux détails secondaires. Des deux expositions (l'une au fumoir de l'Œuvre, l'autre chez E. Bernard) c'est la seconde qui nous montre chez M. Lissim une évolution heureuse vers plus de simplicité et de concision synthétique. L'influence bienfaisante de l'art français n'y a pas été étrangère. Directeur de la partie artistique et décorative au théâtre de l'Œuvre, notre compatriote a créé les décors très remarquables pour toute une série de pièces (« L'autre Messie », « Le feu à l'Opéra », etc.), dont ceux du « Miracle flamand » adapté par M. Ghéon sont particulièrement intéressants. Le talent de M. S. Lissim est en plein progrès, nous souhaiterions cependant le voir accentuer davantage le côté volume et architecture dans ses décors scéniques qui sont encore un peu trop picturaux.

Mme *C. Chudzinska-Marylska* débute avec succès à la galerie Balzac. Elle a une tendance à traiter son sujet d'une façon synthétique. Silhouettes des arbres, méandres des rivières, portraits et paysages, tout est conçu chez elle en plans d'ensemble et en larges taches colorées sans une grande variété de nuances. Avec un goût particulier et non sans bonheur, elle s'attache à évoquer les effets de la lumière naturelle ou artificielle dont elle se sert également pour souligner le dessin psychologique de personnages portraiturés. Une impression de fraîcheur et de jeunesse se dégage de son œuvre. Une remarque toutefois s'impose. Mme Ch.-Marylska possède une facilité un peu en surface. C'est une erreur d'ailleurs très répandue que de croire qu'une ébauche hâtive et par là conventionnelle puisse équivaloir à une œuvre réfléchie. En attendant ces progrès, l'exposition de Mme Ch.-Marylska permet d'espérer beaucoup.

Plusieurs artistes polonais ont pris part à l'exposition collective de la Closerie des Lilas. Mme *M. Muter* a donné une forêt de sapins avec deux fillettes d'un ensemble vigoureux, sobre et une nature morte qui malgré son parti pris de sévérité nous attire par l'harmonie intime de coloris très évocateur. La nature morte de Mme *N. Alexandrowicz* a des qualités plastiques savoureuses que nous lui connaissons. La louange de ses étonnants chats n'est plus à faire ici. Mlle *Kwiatkowska* nous frappe par une netteté de dessin expressive et par une force peu commune avec laquelle l'artiste sait

distribuer ses couleurs en taches lumineuses sans s'attarder au jeu futile des nuances. Sa vue d'un port a des qualités de plastique plutôt que de coloris. Aux « fleurs » de Mlle *Piramowicz*, nous reprocherons d'être trop « nature » avec beaucoup de détails intimes inutiles. Elle nous récompense par des tonalités savoureuses et par ses valeurs décoratives réelles. Elle nous a habitués à être plus exigeants. Les vues urbaines de M. *Jarosz* sont nettes et d'un dessin agréable. M. *Rychner* nous a présenté un petit paysage sans prétentions et gentil.

Edouard WORONIECKI.

LE SOUVENIR DE TADEUSZ KOSCIUSZKO A MONTIGNY-SUR-LOING

Le dimanche 18 mai 1924, l'Association France-Pologne a organisé, à Fontainebleau et à Montigny-sur-Loing, une grande manifestation à l'occasion de l'inauguration de la chapelle de Kosciuszko, restaurée par la générosité du comte Miecislav Orlovski et de M. Saint-André, maire de Montigny-sur-Loing.

De très nombreuses personnes avaient répondu à l'appel de l'Association France-Pologne et ont pris, à la gare de Lyon, le train de 9 h. 10 qui les a déposées à Fontainebleau, à 10 h. 20 : sur le quai de la gare, la caravane a été reçue par M. Bonnet, maire de Fontainebleau et Sinturel, président du Syndicat d'Initiative de cette ville.

Quelques minutes après, tout le monde se retrouvait au château, dont la visite eut lieu sous la direction de l'éminent conservateur, M. Georges d'Esparbès.

A midi et demi, un déjeuner, organisé par la municipalité, réunissait à l'Hôtel de France et d'Angleterre les personnalités officielles françaises et polonaises : au dessert, MM. Bonnet, maire de Fontainebleau, et Peytral, préfet du département de Seine-et-Marne, souhaitèrent, en termes excellents, une cordiale bienvenue à leurs hôtes polonais.

M. Lipski, représentant M. Chlapowski, ministre de Pologne en France, répondit par l'allocution suivante :

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire,
Monsieur le Président,
Messieurs,

J'ai d'abord à vous présenter les excuses de M. le chargé d'affaires de Pologne qui, atteint de la grippe, n'a pu à son grand regret se rendre aux fêtes d'aujourd'hui.

C'est pour nous une très émouvante cérémonie que celle qui doit avoir lieu cet après-midi à Montigny-sur-Loing. Elle nous rappelle un de nos plus grands héros nationaux. — Kosciuszko, était certainement un de ceux qui ont le plus efficacement collaboré à sauver de l'oubli la question de l'intégrité et de l'indépendance de notre patrie.

Cette cérémonie a lieu dans le département et aux environs de la ville intimement liés à l'histoire du grand Napoléon qui fut un de ceux dont la mémoire a été et est toujours vénérée en Pologne. M. le conservateur du Palais de Fontainebleau, dans son exposé magistral, a rappelé les moments les plus émouvants de cette histoire.

Et, coïncidence heureuse, après avoir fêté la mémoire de Napoléon au Palais de Fontainebleau, nous allons nous rendre à Montigny pour célébrer celle de Kosciuszko. L'un et l'autre se sont connus, appréciés et estimés et associer leur noms en ce jour, c'est donner une nouvelle et éclatante preuve de l'amitié franco-polonaise d'hier et de toujours.

Aussi, permettez-moi de vous remercier d'avoir fait naître cette occasion et de nous avoir si aimablement réunis autour de cette table. Je lève mon verre à la prospérité du pays et de la ville à la tête desquels vous vous trouvez, du pays et de la ville, gardiens fidèles des traditions d'amitié entre la France et la Pologne.

Après le déjeuner, on partit en automobile pour la chapelle de Kosciuszko, à l'issue de la forêt domaniale : une très nombreuse assistance, composée en grande partie par les habitants de la région, se pressait devant le monument, dont la porte est dominée par un médaillon représentant Kosciuszko.

Au premier rang, on remarquait MM. Lipski, représentant le ministre de Pologne, et Schimitzek, secrétaire de la Légation de Pologne; Georges Lasocki, consul général de Pologne à Paris; Peytral, préfet du département de Seine-et-Marne; Fragnaud, sous-préfet de Fontainebleau; le général Dumas, commandant la Place de Fontainebleau; Bonnet, maire de Fontainebleau; Saint-André, maire de Montigny-sur-Loing; Georges d'Esparbès, conservateur du Château de Fontainebleau; Sinturel, président du Syndicat d'Initiative de Fontainebleau; Lucas, architecte de la ville de Fontainebleau; les membres des Missions officielles polonaises à Paris; les délégués des « Sokols », de l'Association France-Pologne, de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris, etc., etc.

Lorsqu'on eut admiré la belle ordonnance du monument et sa remarquable exécution, M. Sinturel rappela que le souvenir de Tadeusz Kosciuszko était toujours resté vivant dans la région de Fontainebleau; aussi le Syndicat d'Initiative de cette ville a-t-il pensé que la restauration de cette chapelle, consacrée à la mémoire de Kosciuszko, répondrait aux sentiments de la population tout entière; immédiatement, sa suggestion a été adoptée, avec enthousiasme, par le comte Miecislav Orłowski et M. Saint-André, auxquels M. Sinturel adresse les plus chaleureux remerciements, sanctionnés par des applaudissements unanimes.

M. Saint-André, maire de Montigny-sur-Loing, rappelle la vie magnifique du héros polonais, Tadeusz Kosciuszko : la commune de Montigny est heureuse de célébrer aujourd'hui ce grand patriote,

dont les idées et les sentiments sont si proches des âmes et des cœurs français. En remerciant le comte Miecislav Orłowski de sa générosité, M. Saint-André lui confie, aux applaudissements répétés de l'assistance, les clefs du monument.

Puis, M. le préfet de Seine-et-Marne associe le Gouvernement français à la belle manifestation, qui commémore si justement la noble figure de Kosciuszko : dans son éloquent discours, il cite une admirable lettre de Kosciuszko, qui repousse et réfute avec indignation la légende lui imputant le cri désespéré de « Finis Poloniae ».

Puis, M. B. Rotszkat, dit que « les statuts des Sokols ne sont que l'expression des idées de Kosciuszko : être fort physiquement et moralement; être toujours prêt à défendre la patrie, être toujours prêt également à donner sa vie non seulement pour notre liberté, mais encore pour la liberté des autres ».

« Nous sommes des centaines de milliers de Sokols, ajoute-t-il, et nous serons toujours plus nombreux pour répondre à l'appel quand il s'agira de défendre le nid de notre aigle blanc et d'accompagner le coq gaulois si, par malheur, il avait besoin de nous. »

M. Perrette indique qu'une délégation d'élèves du lycée Louis-le-Grand a tenu à participer à cette pieuse cérémonie : ils traduisent ainsi fidèlement les sentiments de tous les élèves de l'enseignement secondaire français, qui ont eu la joie de visiter en 1922 la Pologne et d'admirer sa prospérité et son inlassable activité.

Enfin, M. Joseph Lipski prononce le discours suivant :

Monsieur le Préfet,
Mesdames,
Messieurs,

M. le ministre de Pologne, absent de Paris pour quelques semaines, m'a chargé avant son départ de vous dire combien il regrettaient de ne pouvoir lui-même assister à cette belle cérémonie. Il m'a confié le très grand honneur de prendre la parole ici au nom du Gouvernement polonais.

Je tiens tout d'abord à remercier les autorités françaises : M. le préfet de Seine-et-Marne, M. le sous-préfet de Fontainebleau, M. le général commandant la place de Fontainebleau, MM. les maires de Fontainebleau et de Montigny, M. le conservateur du Château de Fontainebleau qui par leur présence ont bien voulu rehausser la portée de cette cérémonie et s'associer à l'hommage rendu à la mémoire de notre héros national.

Je tiens aussi à remercier M. le président du Syndicat d'Initiative de Fontainebleau et M. le secrétaire général de l'Association France-Pologne qui ont pris l'initiative de la fête et qui l'ont organisée. Je tiens à remercier tout particulièrement M. Saint-André, maire de Montigny, qui a gracieusement voulu autoriser à mettre en état, sur un terrain lui appartenant, la montagne de Kosciuszko à Polonia-sur-Loing, appellation qui lui a été donnée le jour de son inauguration en 1836. Je remercie aussi mon cher collègue et ami, le comte Orłowski, qui a généreusement fait restaurer ce monument cher à nous tous. Je tiens à rendre hommage à M. Lucas, architecte de la ville de Fontainebleau, et à M. Lépla, statuaire, qui, avec tant de savoir et de goût, ont exécuté les travaux de la reconstruction du monument. Enfin je vous remercie tous, Mesdames et Messieurs, de l'empressement que vous avez apporté à assister au pèlerinage que nous faisons aujourd'hui.

Kosciuszko a vécu plus de dix ans dans votre pays dans la famille Zeltner, au château de Berville; il y a laissé des souvenirs qui jusqu'à nos jours ne sont pas éteints et dont la meilleure preuve est l'intérêt que vous avez manifesté à cette cérémonie. Après toutes les tribulations de sa vie mouvementée, il a trouvé un abri paisible dans ce beau pays, où il a su conquérir d'emblée toutes les sympathies. Simple, éminemment bon, serviable, quoique pauvre et déshérité, il a pu rendre des services aux habitants qui ne cessaient de lui prouver leur amitié et leur affection. Ainsi, et ce n'est pas une légende, car votre grand historien Michelet en témoigne, en 1814, lorsque les armées russes menaçaient votre patrimoine, Kosciuszko, par son autorité, l'a sauvé de l'invasion barbare en faisant appel à la conscience des pillards déchaînés.

Mais voilà que en 1815 on appelle Kosciuszko au Congrès de Vienne. Il quitte Montigny, accompagné du jeune Zeltner, avec peu d'espoir, il est vrai, de trouver à ce Congrès une solution utile pour la cause de la Pologne, mais uniquement guidé par le devoir. Le Congrès de Vienne terminé sans apporter aucune satisfaction à sa patrie, Kosciuszko veut rentrer en France; en route il s'arrête à Soleure en Suisse chez les Zeltner et il y rend l'âme à Dieu en 1817.

Les années passaient, le jeune Zeltner, ancien aide de camp de Kosciuszko, marié ici, habitait toujours Montigny et lorsque en 1831 éclate l'insurrection en Pologne, Zeltner, fils spirituel de Kosciuszko, s'en va s'enrôler dans l'armée polonaise insurrectionnelle, y combat en héros, y gagne le grade de colonel et les plus hautes distinctions. L'insurrection terminée, il revient mutilé à Montigny.

Détail touchant à rappeler et pour lequel la Pologne gardera toujours pour vous une reconnaissance émue : au moment où Zeltner quittait votre pays pour aller combattre en Pologne, les ouvriers des communes de Montigny-sur-Loing et de la Genevraie écrivirent au Comité Franco-Polonais de Paris pour le prier de faire passer en Pologne la valeur d'un mille de pavés, fruit de leur pénible travail, exprimant ainsi de la manière la plus touchante leurs vœux pour les succès de ses armées.

Rendons en passant hommage à ces braves gens, vos compatriotes, qui, pauvres certainement, n'ont pas hésité à faire le sacrifice de leur travail pour une cause qui était pour eux juste et sainte.

Le jeune Zeltner s'établit à nouveau parmi vous et continua la tradition de Kosciuszko.

C'est alors que les habitants de Montigny, de Sorgues, de la Genevraie, d'Episy et d'autres communes d'alentour qui tous avaient profité des bienfaits de la famille de Zeltner et de Kosciuszko se sont cotisés pour offrir à Franz de Zeltner infirme, le jour de sa fête, un cheval, ce qui lui permettait de se distraire un peu et de faire des promenades dans la forêt. Le 2 octobre le cheval fut amené en triomphe par une foule innombrable, précédé d'une brillante musique. Cette députation fut reçue avec une vive émotion et M. Zeltner promit pour le dimanche suivant une petite fête. Cette fête eut lieu le 9 octobre 1826 et sur la proposition de Zeltner il fut décidé d'élever à l'entrée de la forêt de Fontainebleau une montagne de Kosciuszko pareille à celle que les Polonais reconnaissants avaient dressée à Cracovie. Les habitants du pays devaient y travailler gratuitement tous les ans au jour anniversaire de la fête. Des obstacles d'ordre politique interrompirent après un certain temps ces travaux et — l'oubli vint.

Et voici qu'aujourd'hui, grâce à votre initiative et à votre concours, cet oubli est réparé. Le monument qui pendant de longues années pouvait pour les initiés symboliser la Pologne démembrée et la Pologne malheureuse

renaît avec elle et à l'avenir il sera pour vous un symbole vivant de la Pologne ressuscitée. Il vous rappellera le grand homme qui a vécu parmi vous ; il nous rappellera l'amitié et l'amour que les Français et vos habitants en particulier ont toujours largement octroyés à nos émigrés. Ce monument pour vous et pour nous est une nouvelle preuve de notre amitié séculaire, nous y viendrons en pèlerinage pour manifester cette maxime qui de toujours a été juste et sainte et qui le sera toujours : Français et Polonais de tout temps amis !

Vive Montigny, vive Fontainebleau, vive la France !

Après ce discours longuement applaudi, M. Lipski ajoute :

Permettez-moi de remplir un agréable devoir: M. le président de la République de Pologne, renseigné sur la fête d'aujourd'hui, et pour manifester sa reconnaissance à ceux auxquels nous la devons, a promu ou nommé les personnalités suivantes dans l'Ordre National de la Résurrection de la Pologne :

M. Peytral, préfet du Département de Seine-et-Marne; M. Fragnaud, sous-préfet de Fontainebleau; M. le général Dumas, commandant la Place de Fontainebleau; M. Georges d'Esparbès, conservateur du Château de Fontainebleau; M. Bonnet, maire de Fontainebleau; M. Saint-André, maire de Montigny; M. Sinturel, président du Syndicat d'Initiative de Fontainebleau; M. Lucas, architecte de la ville de Fontainebleau; M. Ménabréa, secrétaire général de l'Association France-Pologne; M. Merlot, directeur de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise et de la Revue « La Pologne ».

Lorsque la cérémonie fut terminée, le comte Miecislav Orłowski reçut les autorités françaises et polonaises en son château de Montmélian.

LE PÈLERINAGE ANNUEL A MONTMORENCY

Le dimanche 25 mai 1924, a eu lieu le pèlerinage traditionnel à Montmorency : comme les années précédentes de nombreux Français et Polonais avaient tenu à répondre à l'appel de l'Association France-Pologne, à laquelle s'étaient joints « la Station Scientifique » de l'Académie de Cracovie (Bibliothèque polonaise), la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris, l'Association des Anciens élèves de l'Ecole Nationale polonaise de Paris, les Sokols polonais de Paris, l'Union des Anciens Combattants polonais dans les armées alliées en France, l'Association des Etudiants polonais de Paris, la Société Frédéric Chopin.

A 11 heures une messe de deuil a été célébrée, au cours de laquelle s'est fait entendre, avec son beau talent, Mlle Nelly Eynols dans *Pie Jesu* et dans l'adaptation du *Miserere* sur la Marche funèbre de Chopin.

Le sermon a été prononcé par l'abbé Rivière, curé de Saint-Domi-

nique à Paris, qui, avec éloquence, a rappelé les épreuves de la Pologne, sa pieuse persévérance, ses vertus nationales, et ses magnifiques efforts : notre plus grande reconnaissance doit aller vers tous ces héros qui reposent au cimetière de Montmorency, et qui ont préparé la résurrection de leur patrie.

Après la cérémonie religieuse, un cortège s'est formé, avec, en tête, les Sokols polonais entourant leur drapeau; les assistants, et, aux premiers rangs, les jeunes filles en costumes polonais et les enfants de l'œuvre de Saint-Casimir, portaient des fleurs, destinées à orner les tombeaux polonais.

Au cimetière, M. Maurice Lewandowski a pris la parole au nom de l'Association France-Pologne

Mesdames, Messieurs,

C'est une pieuse coutume que celle qui nous réunit en ce mois de mai pour célébrer à Montmorency, dans une cérémonie funèbre, belle en sa simplicité, imposante par sa nombreuse assistance, le souvenir des morts de l'émigration, les illustres et les inconnus, militaires, artistes, poètes, écrivains, compatriotes de tous les rangs et de toutes les professions, devant lesquels viennent respectueusement s'incliner les membres de l'Association France-Pologne et de toutes les Sociétés groupées autour d'elle, en déposant des fleurs sur leur tombeau.

Cette émouvante manifestation, qui commence à l'église d'où montent les prières, pour finir au cimetière par la visite des tombes, compte parmi nos plus anciennes traditions, la plus chère à tous les cœurs polonais.

Tradition douloureuse, au cours du long martyre de la Pologne, lorsque les vétérans de l'émigration venaient retremper, chaque année, dans le culte de leurs morts, le sentiment national et fortifier leurs espérances. Tradition glorieuse que nous continuons aujourd'hui en apportant à tous ces émigrés qui ont souffert la vie de l'exil pour affirmer leur foi patriotique, le témoignage d'admiration et de reconnaissance de cette Pologne qu'ils ont bien servie, qu'ils ont tant aimée!

A la liste déjà longue de ces morts de l'émigration, Polonais ou fils de Polonais, réunis en ce coin de terre pour y retrouver quelque chose de leur patrie, viennent, hélas! trop souvent s'ajouter de nouveaux noms, en réveillant de nouvelles douleurs. Il y a quelques semaines, c'était le meilleur d'entre nous, notre ami Kozakiewicz, secrétaire général des Bureaux de l'Association France-Pologne, qui venait dormir ici son dernier sommeil et rejoindre ses compatriotes auxquels, tant de fois, à l'occasion de chacune de nos fêtes, il avait apporté un hommage que nul mieux que le traducteur de Sienkiewicz ne pouvait exprimer.

Après Kozakiewicz, après Gasztowtt, après tant d'autres qui vous ont conduits à travers ces tombes, je ne referai pas l'appel des morts dont, de longue date, vous connaissez l'histoire. Nous défilerons seulement, dans le recueillement et la prière, devant leurs restes vénérés, en affirmant ainsi notre fidélité aux grands souvenirs de l'émigration.

Cependant, de ces tombes, je désirerais vous faire entendre la voix de l'Association France-Pologne, qui vient de convier la colonie polonaise et ses amis français à s'unir dans une plus vaste manifestation pour célébrer la mémoire de tous les Polonais tombés, de 1796 à 1918, sous les drapeaux français.

Un Comité a été formé par ses soins, en vue d'ériger, ici même, dans ce cimetière où la terre de France est devenue terre polonaise par l'accumu-

lation des cendres, un monument symbolique des souffrances et de la gloire des deux pays, au cours de plus d'un siècle d'histoire.

Cette grande pensée a trouvé tout récemment sa plus haute expression dans le discours prononcé par le maréchal Foch, maréchal de France et de Pologne, à la Fête nationale polonaise du 3 mai dernier.

Evoquant l'épopée napoléonienne, il a salué au passage Dombrowski avec ses légions, Poniatowski avec son armée, et rappelé tous les champs de bataille d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne et de France où les soldats polonais sont venus donner leur sang à cette grande cause de l'alliance, qui est la tradition séculaire de la Pologne.

Après le maréchal Foch, nous dirons que c'est cette indiscutable union, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, à la cause de la liberté et au drapeau français, que l'Association France-Pologne a voulu reconnaître et honorer, et c'est sous l'autorité de ce nom illustre que s'élèvera bientôt ce monument, à la porte principale du cimetière, sur un emplacement concédé par la Municipalité de Montmorency, qui affirme, une fois de plus, ses sympathies pour la Pologne, en secondant généreusement cette initiative.

Sur le marbre seront gravés les titres des campagnes et des batailles les plus mémorables où les légions polonaises ont combattu, et les noms de leurs chefs, afin d'en perpétuer le souvenir dans les générations futures.

Mais ce monument, élevé à la mémoire des morts, est aussi appelé à glorifier la Pologne vivante, la patrie retrouvée pour laquelle tous ces combattants, chefs connus ou soldats inconnus, ont sacrifié leur vie. Entre ces morts et la Pologne ressuscitée, il y a ce lien indissoluble, dont le grand poète Déroulède nous a donné cette admirable définition :

« C'est le dernier soupir de nos héros qui fait le souffle immortel de la patrie ».

Forte pensée à laquelle fait écho la pensée de tous nos héros polonais qui, eux aussi, ont rendu immortelle leur patrie, en affirmant par leur vie et par leur mort : « Non, la Pologne ne périra pas tant que nous vivrons et tant que nous mourrons pour elle. »

Avant de clore cette cérémonie qui vient de se dérouler de l'église au cimetière, je désirerais, en m'inspirant de la solennité de ces lieux, vous inviter à vous recueillir dans le fond de vos âmes pour exprimer votre hommage aux morts en méditant devant eux un grand sujet.

Dans son discours du 3 mai dernier, le maréchal Foch nous a décrit, en termes saisissants, ce que fut, au cours de son long martyre, « le sort de la Pologne, séparée de la France par toute l'Europe, isolée au milieu de trois monarchies absolues, payant de ses partages successifs, son avance prématurée sur les régimes d'autocratie héréditaire et tombant sous les coups des trois aigles rapaces ». Sombre tableau qui s'achève par l'évocation de la justice immanente élevant les humbles et faisant descendre les puissants de leur trône.

Ce miracle de la justice immanente que, pour être clair j'appellerai la Providence, ce miracle s'est accompli sous nos yeux.

Trois puissances de proie se sont unies dans le crime pendant plus d'un siècle pour meurtrir un grand peuple, et se partager son territoire en le maintenant sous la plus dure oppression. La Pologne disparut de la carte de l'Europe; ce fut une nation morte dont les cendres, suivant la forte image de Jaurès, avaient été dispersées dans trois tombeaux.

Mais voici que la justice se met en marche, poursuivant le crime. La France est son bras vengeur, son instrument providentiel : *Gesta Dei per Francos* ! La guerre de 1914, la grande guerre, qui, sous son premier aspect,

apparaît comme une catastrophe, un fléau de Dieu, produit alors de merveilleux effets.

La victoire de la France et de ses Alliés soulève la pierre du tombeau, la nation morte est ressuscitée, et, miracle plus grand encore, les trois puissances qui avaient partagé la Pologne, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, doivent lâcher leur proie pour subir à leur tour le même sort qu'ils avaient imposé à leur victime, le sort du démembrement.

Telle est, Messieurs, la grande leçon de l'histoire, qui vient de s'écrire devant nous et que je propose à vos réflexions. Cette leçon a été écrite non seulement par les combattants de la grande guerre, mais aussi par tous ces morts en lesquels a survécu, au temps de l'épreuve, l'âme polonaise, et dont le monument de Montmorency, expression de notre reconnaissance, viendra consacrer la glorieuse mémoire.

M. le chanoine Perié, ancien curé de Montmorency, dit ensuite une Ode, en l'honneur des héros de l'émigration polonaise en France; enfin MM. Milkuszcyc, au nom des Sokols polonais de Paris, et Baryla, au nom des Anciens Combattants polonais, prononcèrent, en langue polonaise, d'émouvantes allocutions.

INFORMATIONS DIVERSES

MM. André Ménabréa, secrétaire général de l'Association France-Pologne, et Alexandre Merlot, directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris et de la revue « La Pologne », sont promus commandeurs de l'Ordre National polonais « Odrodzenie Polski ».

*
**

Sur l'initiative de la « Délégation permanente des institutions juridiques de la République de Pologne » aura lieu, à Wilno, le 8 juin 1924, un Congrès des juristes polonais, auquel participeront des juristes français, roumains et des pays baltes.

Parmi les rapporteurs, qui sont inscrits pour prendre la parole pendant le Congrès, on signale M^e Maurice Garçon, avocat à la Cour d'appel de Paris.

*
**

Nous avons précédemment indiqué que l'Université de Paris avait invité d'éminentes personnalités universitaires de Pologne à donner plusieurs conférences à la Sorbonne.

Nous avons déjà signalé les cours des professeurs Thadée Grabowski et Marcel Handelsman; M. Casimir Morawski, président de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres, professeur à l'Université de Cracovie, a traité, le 20 mai 1924, le sujet suivant : Au déclin de la Renaissance en Pologne (fin du XVI^e siècle); d'autre part M. Jean Rozwadowski, professeur à l'Université de Cracovie, a traité,

le 22 mai 1924, de l'avenir de la Linguistique, et, le 24 mai 1924, de la Crise de la Grammaire.

Le samedi 24 mai 1924, la Légation de Pologne a Paris a donné, au Cercle de l'Union, un déjeuner en l'honneur des professeurs.

*
**

Un accueil chaleureux a été réservé à M. Maurice Rondet-Saint, directeur de la Ligue Maritime et Coloniale, au cours de son voyage à Dantzig, à Gdynia et à Varsovie.

M. Maurice Rondet-Saint a été très favorablement impressionné par l'admirable effort de la Pologne : il a recommandé de compléter cette tâche déjà considérable par la création d'une marine marchande nationale, qui sauvegardera les résultats obtenus et en permettra le développement.

*
**

Une escadre française, composée des contre-torpilleurs *Algérien*, *Kabyle*, *Sénégalais*, *Arabe*, sous le commandement du capitaine de frégate Martin a mouillé dans le port polonais de Gdynia; les marins français ont été l'objet de manifestations enthousiastes.

*
**

Sous la présidence de M. Z. L. Zaleski, professeur à l'Institut d'Etudes Slaves, Mlle Maria Mirska, pianiste à Lwow, a donné, le lundi 19 mai 1924, un brillant récital; le programme comportait également une remarquable partie de chant par Mme Hélène Jarecka (au piano, M. K. Chlapowski).

*
**

Le 21 mai 1924, a eu lieu l'inauguration de la section polonaise de l'Institut d'Etudes slaves : une brillante réception a été organisée, à cette occasion, par M. le professeur Meillet, à laquelle assistaient MM. les professeurs Casimir Morawski, Jean Rozwadowski, Marcel Handelsman; le comte Alexandre Szembek, chargé d'affaires de Pologne; Brunot, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris; Emile Bourgeois, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne; Boyer, directeur de l'Ecole nationale des langues orientales vivantes; Fournol, administrateur de l'Institut d'Etudes Slaves; Z. L. Zaleski, professeur à l'Institut d'Etudes Slaves, etc.

*
**

Le colonel Kleberg, attaché militaire de Pologne à Paris, est nommé chevalier de l'Ordre National de la Légion d'honneur.

*
**

Le général Stanislas Haller, chef d'Etat-major général de l'armée polonaise, vient de faire un séjour en France : au cours de son passage à Paris, il a déposé une palme sur la tombe du soldat inconnu,

a participé à des conférences avec plusieurs personnalités militaires françaises et assisté, au Bourget, à des essais de nouveaux modèles d'avions.

*
**

Le Gouvernement français a élevé le général Haller à la dignité de grand-croix de l'Ordre National de la Légion d'honneur : c'est le maréchal Foch qui a tenu à remettre, lui-même, les insignes de cette très haute distinction au chef d'Etat-major de l'armée polonaise.

*
**

Le général de division Le Rond, disponible, vient d'être nommé au commandement du 9^e corps d'armée à Tours, en remplacement du général de division Niessel, nommé inspecteur général de l'aéronautique.

*
**

Répondant à une invitation qui lui a été faite, au nom de l'épiscopat polonais, par le cardinal primat de Pologne, le cardinal Dubois, archevêque de Paris, accompagné de Mgr Baudrillart, évêque d'Himeria, et de Mgr Chaptal, évêque d'Isinda, ses auxiliaires, ainsi que de Mgr Chollet, évêque de Cambrai, et de Mgr Julien, évêque d'Arras, quittera Paris le 11 juin pour se rendre en Pologne.

Les cinq prélats français gagneront la Pologne par la Suisse et l'Autriche. Ils s'arrêteront vingt-quatre heures à Vienne, puis iront à Cracovie, où ils séjourneront trois jours et qu'ils quitteront le 16 pour Czestochowa. Ils iront ensuite à Varsovie et y résideront également trois jours; ils y seront reçus officiellement par le président de la République. Le 20, ils se rendront à Poznan, où ils résideront au château royal mis à leur disposition par le Président de la République. Le 22, ils y assisteront le matin à la procession solennelle de la Fête-Dieu; l'après-midi, Mgr Baudrillart fera une conférence; le soir, le cardinal primat de Pologne et le cardinal Dubois assisteront à une réunion où ils prendront la parole. Le 24, les membres de l'épiscopat français partiront pour Katowice, où ils seront reçus par Mgr Hlond, administrateur apostolique de la Haute-Silésie polonaise. Le lendemain, ils se rendront à une assemblée solennelle présidée par M. Korfanty. Le 27, ils reprendront le chemin de la France.

*
**

Au cours de la séance mensuelle de la Société française d'Histoire de la médecine, qui aura lieu le samedi 7 juin 1924, à 17 heures, à la Faculté de Médecine, foyer des professeurs, le docteur Bugiel fera une communication sur les hôpitaux de Cracovie de 1220 à 1920.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-86

MEMBRES DONATEURS

- BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.
Sté Gle DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.
MM. WORMS et C^{ie}, ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

- BANK PRZEMYSŁOWCÓW W POZNANIU, odział Douai (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAŃ, succursale de Douai), 32, rue Saint-Jacques, Douai (Nord).
BANK SWIĄZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznań Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE à VARSOVIE, succursale de Paris, 36, rue de Châteaudun, Paris.
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat, Paris.
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, Avenue Berthelot, Lyon.
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-ROUMAINE DE NAVIGATION AÉRIENNE, 22, rue des Pyramides Paris.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.
COMPTOIR RHÉNAN-DANUBIEN, 1, rue du Faisan à Strasbourg.
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.
M. ARTHUR GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagan, Paris.
MM St. GRABIANOWSKI et C^{ie}, Ingénieurs-Conseil, Ul. Pocztowa 16, à Katowice (Pologne).
COMTE LADISLAS JEZERSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à Varsovie (Pologne).
SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOTCHKISS ET C^{ie}, fabricant de matériel de guerre, voitures automobiles, etc., 6, route de Gonesse à Saint-Denis et 60 à 66, quai Michelet à Levallois-Perret (Seine).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.
M. Pierre LAGUONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION (M. Paul Neveu, directeur de la Succursale), 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladislaw LEWKOWICZ, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. de MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne, 5 bis, rue du Cirque, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL; 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF: 9, rue Scribe, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES "PREMIER" (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 44, rue de Lisbonne, Paris.
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Établissements POULENG FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.
MM. SCHNEIDER et C^{ie}, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
M. St. SILBERSTEIN, Industriel, 5, rue du Général-Lambert, Paris.
M. Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Edouard-VII, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 52, boulevard Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRE, 22, rue de la Douane, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France**, 29, boulevard Haussmann, Paris.
- SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE**, 24, boulevard des Capucines, Paris.
- M. Kasimir SOSNOWSKI**, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.
- COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON**, 173, boulevard Haussmann, Paris.
- TANNERIES DE FRANCE**, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).
- Maurice TILLIER**, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.
- L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE** 16, Boulevard Malesherbes, Paris.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

- MM. ARTHUR BERTRAND ET C^{ie}**, Fabricants-éditeurs d'art, 46, rue de Rennes, Paris.
- Mieczyslaw AU**, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznań, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
- le Directeur de la BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE, Succursale de Paris, 4, rue Edouard-VII, Paris-9^e.
- le Directeur de la BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR, 33, rue La Boétie, Paris.
- Charles BLUM** (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Gallieni, Suresnes (Seine).
- L. BOREL**, commissionnaire en marchandises, 83, rue Lafayette, Paris.
- Salézy BORNSTEIN**, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.
- DE BROUSSE**, Transports Internationaux, Agence Maritime, 55, rue de Lyon, Paris.
- L. J. BUHR**, Commerce de bois en gros, 21, rue Bartholdi, Colmar.
- Camille CHABRIÉ**, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.
- le Directeur des Etablissements CHATELAIN (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.
- Pierre CHEVALIER**, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).
- Léon CORBLET**, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- Th. L. CORBY**, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.
- Adolphe DESMYTTÈRE**, tonnellerie, bois, merrains, 136, rue de Douai, Lille.
- François DOLEZAL**, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne, 12, rue de Murlignan, Paris.
- DUBOS FRÈRES ET C^{ie}**, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.
- DUNOD**, Editeur, 92, rue Bonaparte, Paris.
- DUPEYRAT**, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique, 23, avenue de Messine, Paris.
- Jean DYBOWSKI**, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).
- L'administrateur-délégué de la filature de laine peignée ENGEL**, Mulhouse (Haut-Rhin).
- Alexandre EPSTEIN**, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Edouard VII, Paris.
- Sigismond ERNST**, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.
- LOUIS ESTÈVE**, Industriel, 40, rue des Mathurins, Paris.
- DE FALLOIS**, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.
- Étienne Fougère**, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.
- Maurice FRINGS ET C^{ie}**, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.
- Millo FRÖLICH**, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières, à Marseille.

- MM. Henri GANS, Banquier, 26, rue Laffitte, Paris.
- André GIVÉLET, Maison de vins de Champagne de Saint-Marceaux et C^{ie}, 50-54, rue de Sillery, Reims.
- Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.
- Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Études, 10, rue Edouard-VII, Paris.
- A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.
- Raoul HA, fils aîné, tanneur, Mer (Loir-et-Cher) (Dépôt à Paris : 10, rue Dieu).
- K. HACIA, Directeur-Général de la "Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc." (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.
- Charles de HALPERT, Attaché à la Légation de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées Paris.
- Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.
- le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.
- JAPY Frères, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).
- le Capitaine de Vaisseau Ladislas JERZYKOWICZ, 5, rue Balzac, Paris.
- Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.
- le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.
- Roger KAEPPELIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8, rue Sadowa, Varsovie.
- D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, Allées de Chartres, Bordeaux.
- Alexandre KOCH, Négociant (textiles), 5, place Napoléon, Varsovie.
- Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45 rue de Trévise, Paris.
- Casimir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.
- C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.
- A. Z. KOWALSKI, Exportateur, 31 bis, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.
- Pierre LACOURBAT, teinturier en pelleteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).
- L. LAMOTHE, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).
- Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.
- Georges LASOCKI, Consul général de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.
- T. LAZARSKI, Chimiste, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- LECARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : M. PAUL SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).
- Georges LEHOUCQ, Négociant en bois, 37, boulevard de Beaufort, Roubaix (Nord).
- Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour Paris.
- Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 12, rue de Marignan, Paris.
- Wladyslaw MENDELSSOHN, Ingénieur, 9, rue du Boccador, Paris.
- Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.
- Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.
- Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 33, rue des Longues-Haies, Roubaix.
- Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.
- Comte Miecislav ORLOWSKI, Attaché à la Légation de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.
- Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 29, rue Daru, Paris.
- Stanislas PIESTRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.
- le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.
- Roman POZNANSKI, Avocat à la Cour d'Appel de Varsovie, 55, avenue Marceau, Paris.
- Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.
- LOUIS RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.
- LOUIS RÆDERER (L. Olry RÆDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.
- Henri ROTSTADT, représentant de commerce, 128, boulevard du Montparnasse, Paris.
- Arsène ROZÉE, Agent Consulaire de Pologne, 8, rue Empereur Vespasien, Alger.
- Directeur de la Société des Moteurs S. A. M. C. I., Constructions mécaniques, 48, rue de Londres, Paris.
- Edmond SAUVET, Courtier en marchandises, 15, rue du Bouloi, Paris.

MM. SCHEURER, LAUTH et C^e, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).

le Directeur de la Maison J. H^e SECRESTAT AINÉ, liqueurs, sirops, caramel, 40 à 56, cours du Médoc, Bordeaux (Agence à Paris : 9, rue Richepance). (Représentant exclusif pour la Pologne : Paul SIMON, 14, Rue Foksal, Varsovie).

Ladislav SEKUTOWICZ Ingénieur E. C. P., Directeur des Services Techniques de l'Omnium Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.

Paul SIMON, Exportateur-Importateur, représentant officiel de la Foire de Paris, 14, rue Foksal, Varsovie.

le Directeur de la SOCIÉTÉ ANONYME DE LA DISTILLERIE SIMON AINÉ, fabrique de liqueurs, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

le Président de la SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE, 76, rue de la Victoire, Paris.

le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Ladislav SRZEDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.

Alfred STEMPOWSKI, Consul de Pologne, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.

le Président du SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE, 6, rue Baudin, Paris.

Pierre TAMBUTÉ, confections en gros, spécialités pour fillettes et babys 58 rue de la Glacière, Paris.

TEPLANSKI, Administrateur-délégué de la Compagnie française de l'Est Européen, 15 bis, rue de Marignan, Paris.

Albert TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22, rue de l'Yvette, Paris.

Albert TROULLIER, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, 2, square Alboni, Paris.

Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon Paris.

Stanislas TYBOROWSKI, Ingénieur, Directeur du Département Technique de la Société des Etablissements Métallurgiques Rouzaud 34, boulevard Gazzino, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Comte Etienne TYSZKIEWICZ, 6, avenue Constant-Coquelin Paris.

Colonel VACHOUX, 13, quai George V, Le Havre.

Alfred WALLACH, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 7, rue Rougemont).

Mathieu WALLENBORN, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Molsheim, Strasbourg

Docteur Cyprien DE WEGLENSKI, 5, villa de la Tour, Paris.

Alphonse WEIL ET FRÈRES, Négociants, 2 bis, avenue des Gobelins, Paris.

Antoine Wise P. O. B., 178, Port-Saïd (Egypte).

J. Constantin ZUKOWSKI, Administrateur-Directeur de la Société « Union de Producteurs pour l'Exportation et l'Importation », 229, rue Saint-Honoré, Paris.

Marc ZWIERZYNSKI (Usine d'effilochage ; bourres, tontisses et déchetts de laine ; classage de draps neufs), 28, faubourg Saint-Honoré, Paris.

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS
SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47, RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII^e)

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, GEORGES CLEMENCEAU, IGNAZ PADEREWSKI, RAYMOND POINCARÉ, le Général WEYCAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris; le Général ARCHINARD, AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club; LOUIS BARTHOU, de l'Académie Française; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Evêque d'Himéria; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur; JULES CAMBON, Ambassadeur de France; le Général DE CASTELNAU; FERNAND CHAPSAL, Sénateur; CLÉMENTEL, ancien Ministre; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme, ROMAN DMOWSKI; PAUL DOUMER, Ministre des Finances; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre; le Général GOURAUD; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre; le Général HALLEN; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre; PAUL LABBI, Secrétaire Général de l'Alliance Française; LAFFERRE, ancien Ministre; GEORGES LEYGUIS, ancien Président du Conseil; LOUIS LOUCHEUR, Ministre du Commerce; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France; ALFRED MASCURAUD, Sénateur; LADISLAS MICKIEWICZ; PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil; STANISLAS PATEK, Ministre de Pologne; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI; CHARLES RICHEL, de l'Institut; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; ROSNY Aîné; ERNEST ROUMÉ, ancien Gouverneur Général des Colonies; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

Vice-Présidents : MM. MAURICE LEWANDOWSKI; LOUIS MARIN, Député ALBERT TIRMAN, Conseiller d'État.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÉNABRÉA.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne*; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Membres : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et à l'École des Hautes-Études Commerciales; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut; PAUL CAZIN, Homme de Lettres; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne; Comte CORNUDET, Député; Marquis DE DAMPIERRE; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne à Paris; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger; ÉDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut; GEORGES LASOCKI, Consul général de Pologne à Paris; MARIUS-ARY LEBLOND, Homme de Lettres; RENÉ MOULIN; HENRI MOYSSET, Homme de Lettres; RENÉ PINON, Homme de Lettres; AUGUSTIN REY; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne; STANISLAS SZPOTANSKI, Directeur de l'Agence polonaise de Presse; Baron GUSTAVE TAUBE; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Ministre de Pologne à Bucarest; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire de Légation; ZYGMUNT ZALESKI, Homme de Lettres.

CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów; S.KOZICKI, Député; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów; Comte JEAN ZOLTOWSKI; Docteur GAUTHIER; ANTOINE GORSKI; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie; JEAN ROZWADOWSKI; THADÉUS DE ROMER, Secrétaire Général du Département Diplomatique au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne.

Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spółek Zarobkowych)

Société Anonyme fondée en 1886

Siège Social : POZNAŃ — POLOGNE

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

Capital Social : 600.000.000 Mp. — Réserves : 450.000.000 Mp

Succursale de Paris

Adresse Télégraphique :

Bezeseb-Paris

Téléphone .

Gutenberg 77-03

82, rue Saint-Lazare — Paris (IX°)

EFFECTUE toutes opérations de Banque

OUVRE comptes courants en francs français et en marks polonais

*Service spécial et conditions particulières pour
toutes affaires avec la Pologne.*

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

SUCCURSALES

Agences à Poznań

Place de la Liberté
(Plac Wolności) 2-3

Aleje Marcinkowskie-
go 26

Jersyce, ul. Dąbrow-
skiego 49

Św. Lazarz, ul. Glo-
gowska 100

Gwarna 49

en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4
GRUDZIĄDZ, Kwidzińska 11-13

Cracovie, Główny Rynek 18

Katowice, Krakowska 7.

KIELCE, Kolejowa 54

LUBLIN, Krak. Przedmieście 45

Lódź, Piotrkowska 75

PIOTRKÓW, Plac Kościuszki

RADOM, Plac 3 Maja

Sosnowiec, ul. 3 Maja 20.

TORUŃ, Żeglarska 26

Varsovie, Jasna 1

— Jasna 8

WILNO, Mickiewicza 1

ZBĄSZYŃ, Kolejowa 44

Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

Étranger :

NEW - YORK Agency,
953, Third Avenue

New-York (U. S. A.)

PARIS, 82, rue Saint-
Lazare.